

36e ANNÉE. — 1887

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS



BULLETIN

HISTORIQUE ET LITTÉ

TROISIÈME SÉRIE. — SIXIÈME ANNÉE

N° 12. — 15 Décembre 1887



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ

LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)

33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie
LEIPZIG. — F. Brockhaus.
BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1887

BOURLOTON. — Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2.



SOMMAIRE

TITRE ET TABLE DE L'ANNÉE 1887, pages I-VIII.

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* devra être adressé, sous le couvert de M. le Président de la Société, à M. N. WEISS, secrétaire de la rédaction, 54, rue des Saints-Pères, Paris.

Prière d'adresser, rue des Saints-Pères, 54, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, ouverte au public tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis, de 1 à 5 heures à partir du 17 octobre prochain.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

LA PETITE-FILLE D'AGRIPPA D'AUBIGNÉ

DEVANT LA LÉGENDE ET L'HISTOIRE[1]

ÉTUDE CONTRADICTOIRE ET DOCUMENTAIRE

M. Geffroy s'est-il acquitté de la tâche qu'il a généreusement entreprise, de rétablir la vérité des textes et la vérité des faits, en ce qui concerne (*parte in quâ*) le rôle de la petite fille d'Agrippa d'Aubigné dans le crime royal et clérical de la révocation de l'édit de Nantes? A-t-il démontré qu'il avait raison, et qu'il fallait avoir raison, une bonne fois, des exagérations de tous ceux qui ont mis madame de Maintenon sur la sellette, comme *principale coupable?*

Nous le croyons; nous espérons que nos lecteurs en demeurent comme nous bien convaincus, en présence des rapprochements qui ont été faits, des éclaircissements qui ont été fournis par M. Geffroy — rapprochements et éclaircissements que nous avons seulement voulu accentuer et renforcer quelque peu aux yeux de nos coreligionnaires, naturellement portés à peu d'indulgence, même à peu d'équité, envers la petite-fille d'un huguenot tel que d'Aubigné, envers la maîtresse-femme qui eut cette suprême fortune (si peu

1. Voy. ci-dessus, p. 393, 449.

enviable, hélas !) de devenir l'épouse morganatique du Roi de France Louis le Quatorzième.

Avant de jeter un coup d'œil sur les appréciations dont les conclusions motivées de M. Geffroy ont été l'objet de la part de l'*opinion*, c'est-à-dire de la presse, et notamment de la presse protestante, nous voulons exposer l'état de cette même opinion à la veille même de l'apparition de son livre. Nous prenons à cet effet deux publications, dont la première est spéciale. C'est celle de M. Frank Puaux, qui parut dans la *Revue historique*, en 1885, et qui est intitulée : *la Responsabilité de la révocation de l'Édit de Nantes*.

Dans ce travail très sérieux, où la question est examinée à fond, madame de Maintenon est nommée et incriminée *in fine*[1].

Après avoir rappelé les errements *erronés* de ceux de nos contemporains qui se sont complus à faire de Louvois (ce bedeau militaire) le gros bouc émissaire de la Révocation, et les considérations fantaisistes de ceux qui ont fait du Protestantisme lui-même le principal coupable de l'acte de 1685 (!!), M. Frank Puaux établit que, si la grande chevauchée des dragons de Louvois a eu une part grande et néfaste dans l'action, c'est principalement à l'archevêque de Paris et au Père La Chaise qu'incomba la responsabilité de l'*œuvre*, comme ayant « la principale part à la confiance du roy » ; et que, par conséquent, le clergé de France en doit assumer la lourde et redoutable responsabilité. Ce qui toutefois n'amoindrit ni n'allège en rien la responsabilité personnelle du Prince, bien qu'il n'ait été qu'un *glorieux complice*, auquel le clergé réserva les *honneurs* de l'évènement par des louanges sans pudeur. Et parmi les complices de ce complice principal, il

1. Par contre, elle n'est pas même mentionnée une seule fois dans un volume publié en 1886 : « *Les Huguenots. Cent ans de persécution.* Par De Janzé, ancien député » (Grassart, édit. in-8 de 327 pages). C'est presque une singularité, propre à faire réfléchir les phraseurs qui auraient profité de l'occasion pour parler de madame de Maintenon à satiété et à tort et à travers.

proclame au premier chef madame de Maintenon, avec Letellier, avec les intendants Baville, Marillac, Foucault, de Muin et tous leurs compères des intendances, complices du second ordre et, relativement, de bas étage. On ne s'y était pas trompé, dit-il, mais sans charger autrement en détail celle à laquelle il fait le déshonneur de l'inscrire en tête de la liste, déshonneur dû sans doute à son rang.

L'autre ouvrage que nous citerons nous est tombé par hasard sous la main, il y a quelques jours. Il a ceci de bon qu'il n'est ni spécial ni protestant de fait (à ce qu'il nous semble, quoique animé d'un esprit très favorable). C'est un fort sérieux et fort bon résumé biographique, intitulé : « VAUBAN : l'homme de guerre, l'homme d'État, l'homme privé. » Il fait partie d'une collection pour « l'Éducation morale et civique de la Jeunesse française ». Il a pour auteur M. Adrien Mellion, que nous ne connaissons aucunement, et a paru en 1886, à la Librairie centrale des publications populaires (45, rue des Saints-Pères : un volume in-8, de 141 pages, fort bien imprimé à Saint-Amand (Cher) et surtout destiné, paraît-il, aux distributions de prix. Le travail est bien et clairement divisé).

C'est au chapitre XIII (page 131), intitulé « Vauban Démocrate et Patriote », avec ce sous-titre : « La Révocation de l'Édit de Nantes », que nous avons rencontré ce qui suit :

« ... Pour les rassurer (les huguenots), Henri IV publia l'Édit de Nantes (13 avril 1598)... Homme d'État avant d'être homme d'Église, Richelieu les protégea (les religionnaires). Un autre cardinal ministre, Mazarin, suivit cet exemple. Colbert fit mieux encore : il leur prodigua les emplois relevant de son département.

« Tout autre fut la conduite de Louis XIV. Ce puissant autocrate, devant qui tous s'inclinaient en tremblant, se laissa dominer à son tour. Il tomba sous le joug de deux mauvais

génies, d'un jésuite et d'*une femme*, du Père La Chaise et de *madame de Maintenon*. Exploitant habilement sa résolution de racheter par sa piété les scandales de sa vie privée, ils lui insinuèrent qu'il ne pourrait y parvenir qu'en exterminant les huguenots, et que l'abrogation de l'Édit de Nantes serait l'œuvre la plus agréable au Seigneur. Ce mode de pénitence impersonnelle plut infiniment à Louis XIV : il partit en guerre contre les « hérétiques ». Ces hérétiques étaient ses sujets. Ces sujets étaient au nombre de près d'un million. Répandus dans toutes les classes de la société, l'armée, la marine, la magistrature, la noblesse, les lettres et les sciences, l'industrie et le commerce, ils formaient une élite dans la nation. On trouvait parmi eux des manufacturiers, de riches négociants, des grands seigneurs comme Ruvigny, des académiciens comme Huygens et Denis Papin[1], des amiraux comme Du Quesne, des maréchaux de France comme Schomberg. Mais qu'importait à Louis XIV! Ils pensaient autrement que lui. C'était un crime impardonnable. Il le leur fit bien voir. Rien ne l'arrêta. Aucune considération humanitaire, ou même simplement politique, ne put éteindre ce fanatisme dévot, soigneusement attisé par les fils de Loyola. Mais la mort immédiate de la victime eût été trop douce au gré de ces bourreaux pieux. On ne révoqua pas tout de suite l'Édit de Nantes, on le mina lentement, sourdement. On débuta par enlever aux Réformés leur garantie judiciaire, les Chambres mi-partie, puis on les chassa des fonctions publiques, et, par un raffinement de cruauté, on leur arracha leurs enfants pour les baptiser de force. Louvois s'abaissa jusqu'à se faire l'exécuteur des basses œuvres du jésuitisme; il imagina les missions bottées, les *dragonnades*. Alors commença ce lamentable

1. Erreur. Denis Papin aida Huygens dans un grand nombre de ses expériences, mais ne fut pas, comme cet étranger, membre de l'Académie des sciences. Arago a même remarqué que ce fut là une singulière... singularité. En revanche 1680, la Société Royale de Londres lui fit l'honneur de le recevoir dans son sein. — Nous engagerions M. Mellion à lier plus ample connaissance avec la *France protestante*, 1[re] et 2[e] éditions.

exode qui devait achever de ruiner la France. Les huguenots passèrent à l'étranger. Un arrêt du roi leur défendit de sortir de France sous peine des galères. De sorte que, s'ils tentaient de s'enfuir, on les envoyait au bagne; s'ils restaient, on les « dragonnait ». Dans les deux cas, c'était la mort, à plus ou moins brève échéance, mais certaine.

« Enfin, pressé par le vieux chancelier Letellier, Louis XIV signa la révocation de l'Édit de Nantes (17 oct. 1585). Rome exulta de joie. Versailles, peuplé des créatures du Père La Chaise et de *madame de Maintenon*, Versailles applaudit. Trois hommes seulement protestèrent : Catinat, Saint-Simon et Vauban.

« Deux ans ne s'étaient pas écoulés et déjà la faute commise apparaissait dans toute son énormité. Les Calvinistes, bravant la prison, avaient suivi leurs ministres en exil. Ils avaient cherché un refuge en Angleterre, en Hollande, en Allemagne. Cette prodigieuse fortune industrielle de nos voisins d'Outre-Manche, c'est à l'émigration protestante qu'il faut l'attribuer. Ces officiers prussiens dont le nom et le langage bien français résonnaient si douloureusement à nos oreilles en 1870, c'étaient des descendants des victimes de Louis XIV.

« Vauban ne pouvait rester insensible à ce nouveau malheur qui s'abattait sur notre cher pays; il voyait les villes et les campagnes se dépeupler, les manufactures et les maisons de commerce se fermer. Mais il n'était pas homme à se contenter de platoniques gémissements. Il agit. « Il fit entendre au pouvoir (dit Henri Martin) la voix de la France, non pas de la France égarée un moment par les préjugés et l'esprit de routine, mais la voix du génie éternel de la patrie. Il parla comme eût parlé l'Hôpital. »

« Pendant son séjour à Bazoches, il composa un Mémoire qu'il envoya à Louvois et où il exposa les dommages causés à l'État par la révocation de l'Édit de Nantes : 1° la désertion de quatre-vingts ou cent mille personnes, de toutes conditions, sorties du royaume, qui ont emporté plus de trente millions de livres de l'argent le plus comptant; 2° nos arts et

nos manufactures particuliers, la plupart inconnus aux étrangers, qui attiraient en France un argent très considérable de toutes les contrées de l'Europe; 3° la ruine la plus considérable du commerce. Il ajoutait : « Il ne se faut pas flatter : le dedans du royaume est ruiné ; tout souffre, tout pâtit, tout gémit, il n'y a qu'à voir et examiner le fond des provinces, on trouvera encore pis que je ne dis. » Il terminait en demandant le rappel des huguenots.

« Louvois lui renvoya le Mémoire, en lui répondant qu'il ne l'avait jamais vu se tromper aussi lourdement, et qu'il jugeait que l'air de Bazoches lui avait bouché l'esprit.

« Vauban ne se découragea pas. Il recopia le Mémoire et l'envoya à *madame de Maintenon*. Ce fut peine inutile. *La favorite ne répondit même pas...* »

Arrêtons ici notre citation, sauf à l'achever plus loin, pour ce qui concerne Vauban, à la date de 1693.

Ainsi, aux yeux de l'estimable auteur de cette notice sur l'illustre maréchal de France, c'est madame de Maintenon, qui, avec le révérend Père La Chaise, a exploité la bigoterie du grand roi et a suggéré, conseillé, préparé, facilité le crime de la Révocation!

Voilà pourtant comme s'écrit l'histoire!

Si cela était, si la petite-fille d'Agrippa avait manœuvré de la sorte, si elle était descendue à ce degré d'ignominie, de se faire l'instrument des fils de Loyola, y aurait-il dans l'histoire un pilori assez infamant pour l'y exposer, en proie à toutes les imprécations de la Postérité vengeresse?

Et c'est pourtant tout simplement et à très bonne intention — grâce à tant de noircissures accumulées sur elle antérieurement — qu'un sincère écrivain s'en vient en 1886 stigmatiser de cette façon la petite-fille du grand Agrippa!

Nous ne prétendons pas en faire une héroïne de courageuse opposition ni même de passive résistance! Nous ne songeons

pas à la rendre « plus blanche que la blanche hermine » ! Mais de là à la vilipender, comme on se laisse emporter à le faire; de là à exalter l'impeccable Saint-Simon, comme on se plaît à le faire abusément; de là à innocenter les véritables scélérats, les fanatiques, les vils flatteurs, qui ont positivement et froidement monté le coup à Sa Majesté le roi de France et de Navarre, — il y a encore assez loin pour qu'on ne doive point aussi légèrement franchir la distance.

Ainsi que la vertu, le crime a ses degrés!

Nous voudrions bien savoir, en vérité, qui donc est en droit, de nos jours, de jeter à madame de Maintenon la première pierre ! — qui donc est qualifié pour s'enorgueillir d'être tellement au-dessus de cette grande pécheresse ! — qui donc, des petites ou des grandes Églises, peut garantir qu'il eût, mieux qu'elle, fait face aux circonstances qu'elle a traversées, et que, tenté du démon lui apportant le royaume de ce monde, il eût mieux résisté à ce démon, à ses pompes et à ses œuvres?

Peut-être nous laissons-nous emporter ici (nous le sentons) à un mouvement empreint de quelque exagération : mais c'est qu'aussi nous sommes indigné, révolté de l'injustice hyperbolique, de la légèreté coupable, avec laquelle on a traité le plus souvent, et l'on persiste à traiter, une des figures les plus remarquables, un des caractères les plus exceptionnels de notre histoire. On y a mis, on y met encore (beaucoup le font à leur insu) un aveugle emportement de prévention et de passion, qui dénature et falsifie les faits. On est presque toujours, du plus au moins, sous l'influence des diatribes de Saint-Simon et de la Palatine. Pour éviter les apologies et les réhabilitations à outrance, on donne tête baissée dans les excès contraires, en suivant la voie des moutons de Panurge. (Il y a beaucoup de ces moutons-là parmi nos protestants, et il y en a beaucoup aussi en dehors d'eux.) Invectiver « la veuve Scarron », c'est affaire de mode et de bon

ton, surtout depuis que Michelet, notre grand, mais nerveux et aussi quelquefois fantaisiste historien, nous a reconstitué une Maintenon avec des impressions fausses et des couleurs forcées, empruntées pour beaucoup à la palette du duc et pair. Michelet a vu et senti dans ses lettres... tout autre chose que ce qui y est réellement. « Elle n'était ni douce ni bonne... Elle était sèchement, tristement judicieuse, et, sous formes discrètes, sournoisement violente... Elle avait des habitudes de déférence, de prudence servile (habilement sauvée par l'attitude). Elle était lâche, au fond... »

Que vous la traitez là de gentille personne !

Mais, voyons, où donc prenez-vous tout cela? Dans sa correspondance? Dans les faits? Oh! non. Ne serait-ce pas bien dans vos prédispositions, dans votre commentaire trop personnel et trop indépendant... des textes? Et quant aux descendants des victimes de 1685, ils ne pouvaient que trouver une vive satisfaction dans l'énoncé d'une opinion qui les dispensait de s'en faire une à eux-mêmes et qui répondait à leur pensée traditionnelle, à leur propre prévention, à leur secret désir. On aime assez les jugements tout faits qui vous maintiennent complaisamment dans votre routine, ne fussent-ils, ces jugements, que des paradoxes !

On vient nous *dire* et nous *redire* que « Madame, mère du Régent, *dit* expressément que madame de Maintenon écrivit un *Mémoire pour conseiller la Révocation* ». Soit ! cela fut fort mal fait assurément — si cela fut. Mais cela fut-il? Ce n'est véritablement, après tout, qu'un pur *on dit*, et un *on dit* de cette bonne langue de la Palatine. Or, cet *on dit* flatte si agréablement l'écrivain, qu'il s'empresse d'ajouter : « Le bon sens indique *qu'il en dut être ainsi*. Il fallait avoir donné un gage décisif aux jésuites pour parvenir au mariage. » A merveille ! mais qui vous prouve donc qu'il ait été donné, ce gage décisif? Le vraisemblable, le logique peut

quelquefeis ne point être vrai. Une conjecture n'est qu'une conjecture. N'en faites donc pas un document, si le document vous manque ! Est-ce que le goût extrême, la vive passion du roi pour une femme charmante, n'expliquent pas assez bien toutes choses, sans que vous ayez besoin de parler — en l'air — d'un pacte conclu entre cette aimable femme et les RR PP jésuites. *Facta, non verba!* Les faits établis sont seuls admissibles. Les jésuites, comme les moines, ne sont pas des raisons ni des arguments.

Entre deux maux, il faut choisir le moindre. Entre deux procédés historiques, il faut préférer le moins préjudiciable à la vérité, quelque défectueux qu'il puisse être. Aussi préférons-nous, à un système qui exagère et falsifie, celui qui consiste à passer naïvement sous silence, à omettre complètement ce qui pourrait gêner. Le premier est, d'ailleurs, plus dommageable que le second. Une *Histoire de madame de Maintenon*, par Lafont d'Aussonne, publiée en décembre 1817 (2 vol. in-8) et qui n'est pourtant point trop méprisable, présente un curieux exemple de cette sorte de prétérition. Il n'y est pas soufflé un seul mot de la Révocation, pas un traître mot! En un seul endroit (t. II, p. 147), il y est articulé (comme par distraction) que « l'envie, la jalousie, les ressentiments des peuples voisins ou des *religionnaires fugitifs* multiplièrent à l'instant les éditions du *Télémaque* ».

Mieux vaut certes le silence, n'est-il pas vrai? que la calomnie — pourvu que le silence lui-même ne soit pas accusateur. Il est vrai de dire que Lafont d'Aussone a travaillé pour le roi de Prusse, à qui l'ouvrage est en quelque sorte dédié, et il paraît qu'il y avait encore des juges à Berlin, car Frédéric Guillaume jugea l'hommage digne d'un beau remercîment à l'auteur.

Tel n'avait pas été le mode de procéder de la personne distinguée qui publia, en 1810, un ouvrage que nous avons déjà cité : *Madame de Maintenon peinte par elle-même* (1 vol. in-8,

de 432 p.), ouvrage auquel Suard, de l'Académie française, concourut par ses conseils et par une intéressante Notice préliminaire, signée de son initiale, tandis que le volume est anonyme.

Jamais (nous dit l'auteur, dans sa préface) une personne digne d'attacher notre curiosité et notre intérêt, par le grand rôle qu'elle a joué sur la scène du monde, n'a laissé plus de moyens de la juger avec impartialité.

Suit l'énumération de ses diverses correspondances.

J'ai voulu surtout montrer son âme, son caractère, les sentiments et les pensées qui l'ont occupée dans les diverses circonstances où la fortune l'a placée... J'ai voulu montrer le sentiment qu'elle recevait des événements, et l'influence qu'elle y a eue, quand j'ai pu l'apercevoir... Peut-être, après l'avoir entendue elle-même, les personnes qui n'ont de préventions que celles que leur justice naturelle est toujours disposée à abandonner, seront-elles surprises au nouvel aspect sous lequel madame de Maintenon va se montrer à leurs regards.

En tablant ainsi sur l'équité de ceux de ses lecteurs qui, ayant un parti pris, se laisseraient éclairer et convaincre, notre auteur comptait sans ses hôtes, puisque les préventions des uns et des autres n'ont fait que croître et embellir, et cela sans rime ni raison, depuis 1810, et que le travail excellent auquel vient de se livrer M. Geffroy avait, aujourd'hui plus que jamais, sa raison d'être. Que voulez-vous, un parti pris lâche bien rarement la partie, une erreur invétérée consent bien rarement à disparaître, et ceux-là mêmes qui n'ont fait que ressasser des redites ne se tiennent presque jamais pour battus !

Je n'ai suivi, dans toute ma narration (poursuit notre auteur) que l'impression que j'avais reçue de ses lettres et de ses entretiens... Je n'ai épargné aucune peine pour faire parler madame de Maintenon, dans toutes les époques, dans toutes les situations intéressantes de sa vie, de manière à mettre ceux qui la liront en état de prononcer avec sûreté sur son caractère et sa conduite... Le jour de la justice doit enfin arriver pour madame de Maintenon, et j'éprouverai toute ma vie le sentiment le plus doux, si j'ai pu contribuer à avancer ce moment...

Finalement, notre auteur, après avoir minutieusement

étudié son personnage, ne peut « se défendre d'exprimer l'*estime profonde* que lui inspirent la pureté de son âme et la noblesse de son caractère ». C'est, ma foi, n'en déplaise à ses détracteurs, le sentiment que tout homme attentif et sincère ne saurait s'empêcher d'éprouver, en examinant la question de près et en comparant équitablement l'existence de cette femme qui, après avoir débuté — en *quel état!* comme parle Bossuet, devait vivre et mourir — en *quel état!*

Lors donc qu'il s'agit de la juger au point de vue qui nous occupe surtout ici :

« Que ceux qui l'ont accusée des maux des protestants, quand elle ignorait ces maux et que sa situation la renfermait dans le silence ; que les descendants de ces malheureux opprimés n'oublient pas qu'après la mort de Louvois, de ce persécuteur de leurs pères, madame de Maintenon se réunit au vertueux cardinal de Noailles pour obtenir les différentes modifications qui furent apportées à l'Édit révocatoire, et qui rendirent, pendant dix-sept ans, le séjour de la France tolérable au moins à ceux des protestants qui, malgré tant de rigueurs, n'avaient pu se déterminer à la quitter. »

Il y a sans doute des réserves à faire sur ce dernier point, aujourd'hui que l'histoire des persécutés de la Révocation à l'intérieur du royaume est mieux connue qu'en 1810 et que la mansuétude relative des persécuteurs est mieux envisagée. Néanmoins la fameuse note de madame de Maintenon en réponse au *Mémoire* de Vauban (sur lequel nous n'avons pas encore tout dit) montre très suffisamment que cette malheureuse femme ne fut pas tellement mauvaise qu'on le prétend, ni tellement « aux méchants complaisante ».

Il ne faut pas oublier ici — comme non plus pour l'affaire du Quiétisme — « que madame de Maintenon, femme de Louis XIV, devait être sa sujette la plus soumise et que c'était se déclarer son ennemi » et perdre du coup tout son crédit, que « de paraître partager une opinion contraire à celle qui semblait être la sienne ». Pour oser pareille chose, pour braver la

défaveur du monarque, il fallait être un audacieux, il fallait être plus qu'honnête et vaillant, il fallait être un indépendant et même un glorieux téméraire, il fallait être... un Vauban! Combien en compte-t-on ? Et connaît-on un Vauban en jupons? L'histoire n'en a pas à revendre.

N'est-ce pas madame de Maintenon qui a écrit quelque part, avec une humilité résignée qui se comprend : « Ma situation m'oblige à approuver des choses bien contraires à mes sentiments. » N'a-t-elle pas dit aussi ailleurs : « L'air de la cour ternit la vertu la plus pure. » Hélas! elle avait conscience de sa propre faiblesse, elle en avait honte, sans doute.

Je ne fais pas le bien que j'aime,
Et je fais le mal que je hais!

a dit si admirablement (après Ovide et Saint-Paul) son ami, le grand Racine. Et, cette « guerre cruelle », cette guerre si humaine, on sent, en la lisant, qu'elle dut la subir incessamment, et c'est là ce qui devrait un peu désarmer, rendre un peu plus indulgents, les grands courages et les grandes austérités qui s'exercent, qui se déploient dans le cabinet!

« Il faut placer madame de Maintenon dans son siècle et dans sa situation », dit encore excellemment notre auteur féminin. Hors de là, prenons-y bien garde, et avec tous les genres d'intolérance,

Tout n'est que fourbe et qu'injustice!

Citons textuellement les termes dans lesquels notre judicieux auteur de 1810 a abordé la question, et l'on verra avec quelle sage mesure elle y est traitée :

C'est vers le temps de son mariage, ou peu après, que parut cette révocation de l'Édit de Nantes, qui a couvert la France de tant de larmes et l'a appauvrie de trois millions d'habitants industrieux, qui allèrent enrichir les nations étrangères et y porter la haine d'un gouvernement devenu pour eux injuste et oppresseur. Les causes de cette triste et honteuse époque, qui fut le premier degré de la décadence du siècle de Louis XIV, ont été développées par beaucoup d'historiens qui, presque tous, ont absous la mémoire du prince et de madame de Maintenon de

cruautés qu'ils ont ignorées, pour en faire retomber la juste horreur sur quelques prêtres fanatiques, sur l'inflexible et barbare Louvois, qui plus d'une fois porta l'insolence jusqu'à faire parvenir dans les provinces des ordres de rigueur, contraires aux vues de tolérance qui animaient son maître et son roi. Madame de Maintenon partagea avec une grande partie de la nation, et, il faut le dire, de la nation éclairée, l'espérance qu'avait conçue Louis XIV de ne plus régner que sur un peuple réuni dans un même culte. Elle crut, comme c'était en effet l'intention du roi, qu'on n'y emploierait que les moyens d'encouragement ou les privations relatives à l'état civil. Louvois et le Père La Chaise assuraient qu'il n'y aurait pas une goutte de sang répandu pour obtenir cette victoire. Le ministre venait dire au roi que des villes entières se convertissaient à la seule vue de ses troupes. Madame de Maintenon n'entendait aussi parler autour d'elle que de la multitude de conversions. « Tout le monde se convertit, dit-elle, et il sera bientôt ridicule d'être huguenot. Le roi aura fait rentrer tous ses sujets dans le sein de l'Église. On n'aurait jamais cru que ces conversions fussent si aisées. » Mais quand les violences s'approchèrent de Paris et qu'elle en fut instruite, elle représenta au roi (c'était avant son mariage) que ces violences allaient aigrir les esprits qu'il voulait soumettre. Elle lui dit que le crime seul méritait des châtiments, et qu'on ne devait à l'erreur que de l'indulgence. — « Ce que » vous me dites, madame, me fait de la peine, lui dit le roi ; ne serait-ce » point un reste d'attachement pour votre ancienne religion qui vous ferait » parler ainsi ? » — Dès ce moment, elle fut placée entre la pitié pour ses anciens frères et la crainte d'être accusée d'hérésie, et c'était là un tort sans excuse auprès du roi. Ce monarque, qui avait naturellement un esprit si juste et une âme si élevée, n'avait de la religion qu'une foi peu éclairée et un sentiment d'intolérance qu'il tenait de sa mère, qui était Espagnole... Madame de Maintenon, bien persuadée (et, je crois, avec raison) qu'elle parlait inutilement en faveur de ses anciens frères, renferma pour quelque temps son humanité dans son cœur. Elle avait un éloignement naturel pour les affaires de l'État, et quoiqu'elle fût devenue une sincère catholique, elle était un peu suspecte à Louis XIV, par les accusations de Ruvigny, député des protestants à la cour... »

Ces extraits d'un livre tombé en oubli, cet exposé d'une plume impartiale, méritaient d'être remis en lumière et ils sont de nature à faire rougir ceux qui se traînent aveuglément dans les ornières de dame routine.

(*A suivre.*) CHARLES READ.

DOCUMENTS

LA SITUATION POLITIQUE ET RELIGIEUSE
DE LA FRANCE, EN OCTOBRE 1564,
D'APRÈS UN CATHOLIQUE SINCÈRE.

LETTRES DE SIMON RENARD A LA DUCHESSE DE PARME.

Parmi les ouvrages historiques parus récemment il n'y en a aucun qui démontre mieux l'incompatibilité de l'histoire proprement dite, c'est-à-dire de la vérité, avec le catholicisme militant, — que les six volumes consacrés par M. Kervyn de Lettenhove aux *Huguenots et aux Gueux*, de 1560 à 1585[1]. — Le labeur y est considérable, l'art de mettre en scène et de raconter les événements réels, la connaissance des sources étendue — et pourtant il n'y a peut-être pas une page, pas un jugement qui soient l'expression vraie des faits.

On pouvait s'en douter après avoir lu, dans l'*avant-propos*, que l'auteur a recherché « si ceux qui arborèrent le drapeau de la Réforme ne s'en firent pas un masque » (p. IV). Mais nous ne nous serions jamais attendu à lire, dans « un récit sincère », qu'Élisabeth d'Angleterre « fut plus cruelle que Philippe II » (p. 18); qu'en 1560 « les huguenots étaient divisés en vingt-quatre groupes ayant chacun six chefs et payant chaque année un tribut de 800000 francs » (p. 31); que leurs « ministres enseignaient publiquement qu'on ne devait aucun impôt ni au roi, ni aux gentilshommes, que la noblesse n'était rien » (p. 33); que « ceux de Genève avaient conclu expressément que *jure licito* l'on pouvait tuer tous les contrarians » (p. 34); que par eux « les rois étaient condamnés comme des tyrans » (p. 35); que les Châtillons et surtout Coligny qui furent étrangers à la conspiration d'Amboise[2] y jouèrent le principal rôle (p. 36-37), etc., etc.

1. Bruges, 1883 à 1885, in-8°.

2. Voy. Mignet, Delaborde, Paillard, et avant eux Brantôme, que M. Kervyn cite si souvent et avec tant de complaisance.

Il est vrai que l'on revient de son étonnement lorsque l'on constate que Monluc, Tavannes, Castelnau et les ambassadeurs espagnols ou vénitiens sont les *seules* autorités alléguées ; que leurs affirmations sont acceptées *sans discussion, comme si elles n'avaient jamais été contredites;* que la confusion chronologique est telle que pour donner, par exemple, une idée des théories politiques des huguenots en 1560, on cite (p. 36) le *Junius Brutus* de Hubert Languet, inspiré par la Saint-Barthélemy et publié en 1581, etc. — Il faudrait un volume pour relever les erreurs dont fourmille ce long travestissement de l'histoire. Ceux qui en veulent d'autres preuves n'ont qu'à parcourir les critiques faites ailleurs, par exemple dans la *Revue hist.* (mai-août 1887, 369, art. de M. Marcks qui a aussi rédigé celui de la *Deutsche Literaturzeitung* VIII, 29), et dans la *Historical Review* (octobre 1887, art. de M. E. Armstrong).

Nous ne voulons aujourd'hui que citer deux textes empruntés à une des sources chères à M. de Lettenhove, deux lettres écrites à la duchesse de Parme, la célèbre Marguerite d'Autriche, sœur de Philippe II, par « l'un des plus habiles diplomates qui eussent servi Charles-Quint »[1], Simon Renard. La première de ces lettres est datée de Paris, 6 octobre 1564, la seconde d'Orléans, 10 octobre. Outre bien des détails précieux[2] sur les hommes et les événements entre la première et la deuxième guerre de religion, ces deux lettres nous donnent l'appréciation d'un *témoin auriculaire contemporain* et, de plus, bon catholique. On verra jusqu'à quel point elle diffère de celle de M. Kervyn dont nous ne citerons plus que ce passage caractéristique :

« Un ministre né à Orléans prêchait que le roi était idolâtre et qu'il était permis de le mettre à mort. Cette doctrine trouvait de nombreux adeptes, et une circonstance inopinée appela plus vivement l'attention sur les complots et les crimes qu'elle encourageait sous de vains prétextes. Un gentilhomme condamné à mort demanda à faire des révélations ; il déclara qu'il avait, ainsi que deux de ses amis, reçu de l'argent de l'amiral de Coligny pour assassiner le roi. Confronté avec ses complices, il justifia ses aveux.... Les huguenots

1. *Les Huguenots et les Gueux*, I, 210.

2. On remarquera surtout ceux sur la violation de l'édit de pacification à *Tours*, et sur le protestantisme à *Orléans*.

ne perdaient pas de vue les avantages que leur offrait l'absence du roi et de sa mère. Le moment était favorable pour exécuter les desseins que leur ambition avait formés ... » N. W.

I. — *Simon Renard à la duchesse de Parme,* Paris, 6 oct. 1564[2].

De jour à aultre s'accroist l'inimitié et partialité, par les practiques que meynent ceulx de la maison de Guyse pour venger la mort du feu sgr de Guyse[3], pour réinpétrer le crédit qu'ilz ont eu par le passé, sequestrer leurs partigeans[4], non seullement de la maniance des affaires, — oster l'accès qu'ilz ont auprès du Roy de France, — ains procurer leur ruyne par vengeance publique et criminelle, ce que l'on discouvre de temps à aultre par les propres serviteurs desdits de Guyse, qui revèlent à ceulx de la maison de Chastillon les secretz de leur maistre ; s'estans trouvez mémoires de ceste substance, oultre ce que l'on certifie au cardinal de Chastillon et à ses frères, que le feu sgr de Guyse avoit mené si avant le feu roy Franchois dernier[5], que, oultre la délibération de faire trencher la teste au prince de Condé[6], de tenir perpétuellement prisonnier le feu sgr de Vendosme[7] au chasteau de Loches, et faire mourir le connestable[8], pour conduire l'ambition et l'avarice au but pourjetté, l'on debvoit saisir l'admiral de Chastillon[9] et le faire brusler pour la Religion[10].

Et entre en suspition le prince de Condé et ses adhérens que le Roy de France commenche mectre ung article y contenu[11] en effect, qu'est de

1. Voy. p. 212. Nous aurons à revenir une autre fois, et avec des preuves accablantes, sur son appréciation d'un autre fait de cette même année, le Synode tenu à la Ferté-sous-Jouarre, le 14 avril 1564. — Voy. p. 207.

2. Ces lettres étant fort longues, nous n'en donnerons que les parties qui se rapportent à notre sujet. Celle-ci se trouve aux Archives nationales, K. 1502, n° 29. Simon Renard dit qu'il tient ses renseignements « d'ung vray ami ».

3. François de Guise tué au siège d'Orléans par Poltrot de Méré.

4. Lisez *leurs adversaires*.

5. François II.

6. Après le tumulte d'Amboise.

7. Antoine de Bourbon, tué au siège de Rouen.

8. De Montmorency.

9. Coligny.

10. Comment s'étonner, après ces révélations, de la défiance de Coligny, de son insistance pour que les Guises fussent écartés du gouvernement, de la nécessité où il a été mis de recourir aux armes ?

11. C'est-à-dire dans les susdits *Mémoires*.

donner les charges principales et gouvernement des provinces du royaulme à ceulx de la faction de Guyse et contraire religion, aiant pourveu au gouvernement du Lionnois, du sgr de Nemours ; donné la garde de la citadelle que se fortifie à Lion, au sgr de Sansac ; le gouvernement particulier de ladite ville au frère de Loys Virago [1], qui souloit estre président à Thurin, du temps de l'occupation des Franchois, beau-père du sr de Bordillon ; commectre au gouvernement du Dauphiné le sgr de Maugiron, député à Marseille ; ès aultres provinces gens de semblable inclination et affection.

Et puis peu de temps ença on s'apperchoit clerement que la Royne mère a quelque synerese contre le connestable et ne le respecte comme du passé, usant présentement du seul conseil du secrétaire Laubespine, dissimulant avecq le chancelier de l'Hospital que l'on a volu deporter de son office et oster les seaulx, mais le cardinal de Bourbon l'a empesché, avecq [2] considération que cela seroit de maulvais exemple, et donneroit mescontentement à plusieurs, qui ne vouldroient comporter que estrangier comme ledit Virago, eust les seaulx du Royaulme, et qu'il fut si peu sale (*sic*) en practicque et langaige du pays. L'on a volu faire mesme deport du gouvernement de ce lieu de Paris sur le mareschal de Montmorency, et a l'on faict approcher le sgr d'Angolesme, frère puisné du Roy de France doiz Fonteynebleau au bois de Vincenne, mais la practicque a esté rompüe par la crainte l'on a-t-eu que de ce changement deust sourdre nouvelle alteration du père et de ceulx de sa maison [3] ; d'aultant plus que ceulx de Paris faisoient ceste instance jusques à offrir de contribuer pour son entretien pour raison de l'arrest et prinse du capitaine du guet de ce lieu qu'est encoires en court de France, et suspendu de son office, et pour l'élection du Prevost des Marchans que le roy de France a faict contre l'anchienne forme et previlège de l'élection, qu'ilz imputent audict mareschal. Si est-ce cela n'a eu lieu, ains est passé ledit sgr d'Angolesme que l'on appelle encoires sgr d'Anjou, à Sainct Germain avecq son gouverneur la Bordesière.

Pendant ses [4] menées le prince de Condé estant à Valeri, a esté visité du Cardinal de Chastillon, de ses deux frères, du conte de la Rochefoucault, du conte de Portian, du conte de Montgomeri filz du feu capitaine Lorges, et de plusieurs, les noms desquelz je n'ay peu retenir [5]. —

1. Le célèbre de Birague, futur chancelier.

2. En considérant que.

3. Une nouvelle irritation de Montmorency et des Châtillons.

4. Lisez *ces*.

5. Il ne faut pas confondre ces conférences avec celles décrites dans le travail de M. L. Marlet : *les Conciliabules protestants de Chatillon-sur-Loing et*

En ceste assemblée fut conclu que le cardinal de Chastillon iroit en court, mais l'on ne m'a sceu acertener s'il est party ou non ; bien scay-je que ledit admiral, scachant que le sgr de St Simon vouloit aller cellepart [1], le pria d'attendre son frère. L'occasion de l'envoy estoit ce que je toucheray cy-après sur le point de la Religion, pour discouvrir les practicques des adversaires et communicquer avecq le connestable sur les particularitez dépendant des menées et mutations susdites, tellement qu'il est certain que le prince de Condé et ses alliez sont sur leur aguet... Les visaiges sont tristes comme s'ilz déploroient la calamité prochaine, et la voix du peuple présaige une estrange tragédie.

Le point de la Religion ne cause moins de trouble que le premier de la discorde civile, ains est plus dangereux... chascun fait et dit comme il entend en toute liberté, et se dilate l'heresie de jour en jour par la diligence des ministres des hughenotz, et n'est plus de question de punition pour la religion, ny de inquisition par la justice ecclésiastique. Le pis est que l'on ne voit moyen de remède, continuans les écclesiastiques leur manière de vivre sans eulx recognoistre ou réformer, tenans plusieurs prothonotaires [2] et gentilzhommes les abaies, priorez, et aultres bénéfices aians charge d'âmes et en usant comme de biens temporelz, sans désertes [3], sans vie exemplaire, profanans leur ordre par entremises et choses seculiéres et temporelles, desguisans leurs habitz non sans scandales, sans qu'il y ait espoir que l'on doibve par decha publier ou exécuter le Concile [4]...

Les huguenotz font nouvelle et extrême instance envers la Royne mère affin que l'édict de Janvier soit précisément observé sans restriction ou nouvelle interprétation, et que quant à ce que l'on a volu empescher les subjectz d'aller aux presches des huguenotz aultrepart que ès bailliaiges, il leur soit permis aller ès presches que se feront es signories et territoires des seigneurs ayant la haulte justice et es lieux prochains de leur résidence [5], et sans constraindre les (un blanc) [6] religieulx qui se sont esgarez et tirez hors de leur couvent d'y retourner si n'en ont la volonté, et sur ce le prince de Condé et ses adhérans ont envoyé deux fois en court, et escript à la Royne mère... à quoy elle a fait responce assez obscure et doulteuse que mouvoit en partie ledit prince de Condé d'y envoyer ledit cardinal de Chastillon.

de Vallery, de juillet-septembre 1567, dans les *Annales... du Gâtinais*, 1887.

1. A Paris.
2. Remplaçants ou Commanditaires.
3. Sans que les paroisses soient desservies.
4. De Trente.
5. Comp. *Mémoires de Condé*, V, 206.
6. Lacune; comp. sur ce fait, *Mémoires de Condé*, V, 203.

Le pis est que quasi toute la noblesse incline en ceste erreur, les senateurs[1] et gens de justice font la mesme profession, les collèges de ce lieu, encoires qu'ilz soient pour la pluspart sans escoliers, suyvent ce chemin, plusieurs ecclesiastiques changent leurs robes, et n'y a que le populaire ignorant et sans curiosité qui continue en la simplicité et vieille religion[2]...

II. — *Lettre de Simon Renard à la duchesse de Parme* Orléans, 10 oct. 1564[3].

Madame, ayant trouvé si expres Messagier en ce lieu d'Orléans, je n'ay voulu faillir advertir son Alteze comme, entre le dit Orléans et Paris, ay rencontré l'escuyer du sgr Rohan, qui luy menoit trois chevaulx poncins qu'il avoit achaptez à Saint-Denis, et comme il est homme de bon esprit et de discours, entre plusieurs devises il m'a confirmé la crainte où l'on est de veoir bien tost nouvelle révolte en France, plus dangereuse que la première pour les occasions que adviennent de jour en jour pour le fait de la Religion; m'ayant certifié que puis peu de temps encha, ceulx de la ville de Tours sont sortiz de la ville avecq enseignes desployées sur ceulx qui retournoient de la presche que se faict à Mailly, lieu distant seullement dudict Tours de deux licues, et les avoient mis en route et fuyte, en avoient tué cincq, et à la seconde sallie en avoient tué trois et bien tost après l'on trouva le sgr de la Curée, gouverneur du Vendomois tué de coups d'acquebutes en ung estroit chemin où il fut agueté[4].

Et combien la noblesse en ayt fait doléance au duc de Montpensier gouverneur du dit Tours, qui se trouvoit pour lors à Blais[5], si est-ce il n'en at faict aulcun chastoy, qu'a meu les parens et amys de faire la cherche de leur auctorité privée, et le sgr de Cognie, chief de quelque compaignie de gens de cheval, entendant qu'en la maison d'ung gentilhomme aulcuns des mourdriers s'i estoient retirez, il s'i transporta, et pour ce que l'on fit refuz d'ouvrir la porte, il y mit le feu en intention de

1. Les membres des parlements.

2. M. Kervyn soutient, au contraire, que cette ignorance jetait les gens du peuple dans la Réforme, I, 33.

3. Arch. nat. K, 1502, n° 32.

4. Comp. A. Dupin de Saint-André, *Hist. du Protestantisme en Touraine*, p. 105, ss. et le texte même des plaintes des protestants de Tours publiées par le même auteur à la suite de son *Cinquantenaire* de l'Église réformée de Tours, 1887, in-12.

5. Lisez *Blois*.

brusler les portes, mais il advint que toute la maison fut bruslée et deux hommes pris que l'on suspitionne avoir esté de la conspiration.

De quoy advertye, la Royne mère, elle at commandée au sr duc de Montpensier de saisir le dit de Cognye et s'il estoit absent, démolir sa maison et la ruiner du tout; de quoy adverty, le Prince de Condé en a escript à la dite Royne mère, at prié d'oyr ledit Cognye et entendre le premier fait comme le dernier, et remédier les insolences et séditions de ceulx de Tours, aultrement il ne veoit moyen de povoir contenir la noblesse qu'elle ne fit ressentiment contre lesdits de Tours et contre ledit sgr de Montpensier et qu'il ne vouldroit veoir nouveau tumulte, plustost la mort que d'en donner occasion[1]. Et comme la Royne leut la lettre qu'est bien dictée et par artifice composée, elle se print à soubzrire, disant qu'elle n'avoit esté faicte sans le conseil de l'admiral, et respondit audict prince de Condé qu'elle l'attendoit en court, le priant de haster son voyage et que là l'on pourvoyeroit par tout, sans toucher particularité quelconque de ses lettres. Et depuis, comme la veuve de feu sgr de Vendosme[2] a entendu la délibération de la noblesse du Poictou, du Pays du Maine, du Vendos~~mois~~, et de là alentour, elle les at mandez particulièrement, pour les prier de non eulx mouvoir et avoir pacience qu'elle peust escripre en court et qu'elle feroit donner ordre a l'ung et l'aultre faict, se mit à prier ledit sgr duc de Montpensier pour surceoir lexécution sur la maison du sgr de Cognye, et à despescher à la Royne mère par la poste dont l'on attend la responce; et y a apparence que si ledit de Montpensier veult passer oultre, il y aura de la résistance et du tumulte; et comme j'entendz, ledit prince[3] s'est excusé d'aller en court pour ce qu'il at advis que l'on conseille la Royne mère de l'arrester et se saisir de sa personne, et que, cela faict, ceulx de Chastillon auront peu de crédit[4].

Aussi m'a il dit que ceux de Paris sont fort animez et inclinez à mutation contre les huguenotz et de faire ung mauvais tour au maréchal de Montmorency, combien ilz seront ung peu appaisez de ce que leur capitaine du guet est de retour et remis en son office comme l'on m'a dict; et l'ay rencontré près d'Estampes, me passant si avant que si l'on reprend les armes en main, le dit prince de Condé et les siens ne se enserreront

1. Comp. le duc d'Aumale, *Histoire des princes de Condé*, t. Ier, p. 256, et les *Mémoires de Condé*, V, 211.

2. Jeanne d'Albret.

3. Condé.

4. Tous ces renseignements ne montrent-ils pas que les huguenotz n'avaient à espérer que la trahisen et qu'à vues humaines leur seule chance de salut était dans la résistance?

plus en ville, ains tiendront la campaigne pour non estre constrainctz de diviser et répartir leurs gens de guerre pour garder les forteresses, pour éviter les inconvéniens du passé, adjoustant que si ceulx qui estoient à Lyon et à Rouen fussent esté joinctz avecq l'armée le jour de la bataille auprès de Dreux, ilz eussent eu advantaige de gens de cheval et de pied sur le feu sgr de Guyse, et qu'ilz sont delibérez de hasarder le tout pour le tout, qu'ilz ont de grande intelligence au Royaulme et dehors, que la partie de la Religion nouvelle se fortifie et augmente de jour à aultre, comme l'on l'at veu le premier dimenche de ce mois en ce lieu[1], où l'on compta plus de douze mil personnes qui furent à la Cène qu'ilz appellent, ès deux églises de ce lieu où l'on faict prescher les ministres de ladicte Religion.

Plusieurs aultres particularitez passèrent èsdictes devises, et entre autres que ledit prince de Condé et ceulx de ceste lighe sont après pour faire financer et avoir crédit, par une contribution générale et particulière, et ont fait une description de tous ceulx desquely ilz pensent tirer service et argent, et m'at asseuré que Stuard Escossois est continuellement avecq luy, homme de grande invention, et que practique fort ès pays d'en bas, selon que le sr Datteville m'a dict, et a esté ledict prince de Condé fort marry de ce que ladicte vesve de Vendosme a laissé en court son filz[2], ne l'ayant peu retirer avecq elle pour le commandement de la Royne mère, nonobstant l'excuse de la peste qu'elle remonstroit. Et certes, Madame, les affaires sont en estranges termes, et semble bien que le Roy de France en a quelque opinion par ce qu'il fait dresser une forteresse comme ung roque et demy citadelle en ce lieu où estoit la porte tirant à Paris, et joint les deux tours que sont esté demantelez d'environ douze pieds de haulteur, où l'on pourra mectre trois ou quatre cens hommes, et la porte se mect à la gauche en entrant en ladite ville, et est encoires la fortification de la dicte ville quasi en son entier avecq rempars les plus beaulx et plus larges que soient esté faict dez longtemps en une si grande ville, dont a charge le sgr de Monturon qui gouverne en ce lieu avecq soixante soldatz qu'il a pour sa garde.

Aussi ledit sgr Roy de France temporize tout affaires d'Estat et de la Religion, sans y prendre résolution, et sans y faire changement ou nouvelleté. J'avois oublié que ledit estrangier me dit que la seule considération de la retraicte des femmes et enfans de ceulx qui prindrent la première fois les armes contre le sgr de Guyse[3], leur fit prendre ceste

1. D'Orléans. On ne peut douter, d'après ce renseignement, que la majorité des Orléanais étaient devenus protestants.

2. Le jeune Henri d'Albret qu'on préparait ainsi à ses apostasies à venir.

3. Lors de la première guerre de religion.

ville, Lion et Rouan, et non pour commodité qu'ilz en pensissent recevoir.
. . . .

LE PENSIONNAIRE D'UN PASTEUR

DU XVIIe SIÈCLE, ET SA TANTE, FRANÇOISE DE BERINGHEN

Cinq lettres (1680-1706).

« Il n'y a rien de nouveau sous le soleil .» Ce proverbe s'applique, non seulement aux idées, mais en plus d'un cas, aux usages. Ainsi en est-il de celui, si répandu parmi les protestants, de mettre leurs fils « en pension » chez des pasteurs. Ils le faisaient déjà au XVIIe siècle. Les parents y voyaient alors comme aujourd'hui une garantie précieuse pour l'éducation intellectuelle et morale de leurs fils, et les pasteurs y trouvaient parfois un moyen honnête d'augmenter quelque peu leurs maigres ressources. Il ne faut pas oublier, en effet, — les procès-verbaux des synodes et plus d'un registre de Consistoire en font foi, — que même pendant les années de prospérité relative pour nos Églises, leurs pasteurs étaient souvent peu, mal ou même point payés. Plusieurs étaient donc contraints par la nécessité de se créer d'autres ressources. Nous pourrions même citer tel procès-verbal qui reprochait à un pauvre pasteur de campagne, auquel on devait plusieurs quartiers de son traitement, les heures qu'il consacrait à des pensionnaires et que ses débiteurs réclamaient intégralement pour eux-mêmes.

Le jeune homme dont les quatre premières lettres qui suivent vont nous entretenir, appartenait à la famille de Beringhen. Une branche de cette famille, hollandaise d'origine, mais établie en France depuis le XVIe siècle (Voy. *France prot.*, nouv. éd., II, 337 ss.) se distingua à la Révocation par son indomptable fidélité au milieu de la persécution religieuse. Le jeune Adolphe était sans doute fils du confesseur Théodore de Beringhen qui nous a laissé l'exemple d'une fermeté que rien ne put ébranler, et un livre admirable : *Cinquante Lettres sur les souffrances de ces derniers temps* (La Haye, 1704). Après avoir été confié à l'un des pasteurs Trouillart qui vers la fin du XVIIe siècle exerçaient leur ministère en Picardie, ce jeune homme avait été placé en 1679 chez Jacques Misson, pas-

teur à Sainte-Mère-Église en Normandie depuis 1660. Les lettres par lesquelles madame (on disait alors *Mademoiselle*) Misson, née Judith Le Cercler, tenait Mme de Beringhen au courant des faits et gestes de son fils, ne sont nullement dépourvues d'intérêt littéraire. Mais elles ont surtout celui de nous donner une idée exacte de la vie au presbytère normand pendant ces temps troublés.

Notre cinquième lettre est de la tante du jeune homme, sœur de son père. Françoise de Beringhen dut, comme son frére, être chassée du royaume en 1688, après plusieurs années d'une détention aussi impuissante qu'impitoyable. Elle est bien intéressante cette lettre, tant par la noble abnégation chrétienne qu'elle respire, que par les détails qu'elle nous donne sur l'expulsion de la prisonnière des Ursulines de Montargis et par le triste jour qu'elle jette sur le seul de ses frères qui abjura, Frédéric de Langarzeau.

Ajoutons que ce petit dossier a pu être récemment acquis et déposé à la bibliothèque de la Société, par le soussigné.

F. S.

---

1) *A Madame, Madame de Beringhen, à Paris.*

Madame, A Ste Mère-Église[1], le 22 aoust 1680.

Il y a sy long temps que Mr Misson n'a receu aucune nouvelle de Monsieur de Beringan, que Monsr votre fils aussi bien que nous, ne peut s'empescher d'en estre un peu étonné; et, comme je vois que Mr Misson a peu de temps à lui et qu'il difére toujours à ce donner l'honneur d'écrire à Monsieur de Beringan, je prend la liberté, Madame, de m'adresser à vous et, après vous avoir présenté mes très humbles respects, vous asseurer que Monsr votre fils est en très bonne santé, grâce à Dieu. Depuis tantost un an et demi qu'il est icy, il n'a pas eu une heure d'indisposition, il est devenu sy grand que les abits qu'il aporta de Paris lui sont sy petis, que les justaucorps ne lui viennent qu'à la moitié des cuisses; mais ce n'est pas grand dommage, car ils ne vallent plus rien du tout, on les a entretenus tant qu'on a peu, celui que vous lui avez envoié est encore honneste et le seul qu'il puisse mettre, c'est pourquoi il ne durera

1. Sainte Mère-Église, dans la Manche, colloque du Cotentin, fut, au commencement du XVIIe siècle (1603-1637), une annexe de l'Église de Carentan; mais les fidèles de cette dernière s'étant peu à peu dispersés, le lieu de culte principal fut à Sainte Mère-Église.

pas longtemps et mesme il est desjà bien petit. Quand il vous plaira de donner ordre qu'on luy en face faire un autre, vous l'obligerez beaucoup. Je lui ay toujours fourny les petites choses qui luy estoient absolument nécessaire et nous nous sommes passez des six chemises qu'il a aportée, quoi qu'il en ait grand besoin et que Monsieur son père eust mandé qu'on luy en pouvoit faire faire d'autre; mais les toilles blanches sont sy méchantes en ce païs icy qu'elles ne valent pas la peine de coudre. J'en ferai bien tost venir de Caen, si vous le souhaitez, et sy vous n'aymez mieux envoier des chemises de Paris toutes faites, là où on trouve des toilles sans comparaison meilleures que par tout ailleurs. J'atendray votre réponse sur cela devant que de rien faire, cependant, Madame, je vous supplie très humble, de vouloir faire donner à Mr Girard qui a desjà receu quelque argent, une année de la pention de Monsr votre fils. Monsr Misson n'a rien limité sur cela, espérant que vous la règlerez comme vous avez fait ailleurs et de telle manière qu'il vous plaira, dont nous serons toujours contens; ce n'a jamais esté l'interrest qui nous a fait recevoir Mr votre fils, mais le seul désir de vous rendre quelque service qui vous peusse estre agréable. Dieu veille que vous en soiez satisfait, lorsque vous jugerez à propos de le retirer. Monsr Misson lui donne volontiers ses soins et l'atache tant qu'il peut à l'étude, mais c'est une étrange chose que la jeunesse qui résiste un peu et recognoist quelquefois trop tard la faute qu'elle a faite en perdant le temps qui lui doit estre sy cher et qui ne revient jamais; j'espère néantmoins qu'il a profité icy autant ou plus qu'il auroit fait ailleurs.

Au reste, Madame, je croi que vous scavez la grande affliction dont il a pleu à Dieu de nous visiter, en permettant que notre Église fust du nombre des malheureuses[1]; on est présentement occuppé au triste travail de la démolition de nôtre povre temple, nous ne pouvons voir cela sans une douleur mortelle, quoi que des matériaux on espère bastir sur le fief de Monsr le Conte de Courtomer[2]. Mais cela n'est pas encore chose preste et on craint toujours quelque obstacle de plus; c'est un jeune seigneur qui, n'estant pas marié, ne fera pas longue résidance et en son absence, point de presche. Dieu veille avoir pitié de nous, s'il lui plaist, et nous donner le secours nécessaire; je le supplie aussi, Ma-

1. La condamnation de l'exercice, par arrêt du Conseil, datait du 31 mai 1680 (Benoît, *Hist. de l'Édit de Nantes*, IV, 397).

2. Il s'agit ici de Jacques-Antoine, de Saint-Simon, comte de Courtomer, qui ne se maria, en effet, qu'en septembre 1683, à Charenton, avec Marthe Chardon, fille de Jean Chardon et d'Esther Hamonnet (ou Amonnet?). Voy. la *France prot.* Les exercices de fief, c'est-à-dire faisant partie des droits des seigneurs, furent la dernière ressource des Églises interdites.

dame, qu'il vous conserve en toute prospérité, avec Monsieur et toute votre illustre famille à qui je suis, et à vous très particulièrement,

Madame,

Très humble et très obéissante servante,

JUDITH LE CERCLER-MISSON.

Monsieur Girard, porteur de cette lettre vous donnera, Madame, un reçue de ce qu'il vous plaira lui faire donner, qui vaudra comme s'il estoit de la main de Mr Misson qui vous présente ses très humbles respects, et à Monsieur de Beringan; le suppliant de l'excuser s'il ne ce donne l'honneur de luy escrire aujourd'huy.

Monsieur Misson est fort occupé aux affaires des Églises de Carantan[1] et de Ste Mère-Église.

Permettez-moy, ma mère, de vous assurer, et mon père, de mes obéissances.

A. DE BERINGHEN.

J'embrace mes frère et sœurs.

---

2) *A Madame, Madame de Beringhen à Paris.*

Madame, A Ste Mère-Eglise, le 17 septembre 1880.

Ce que vous me faites l'honneur de m'écrire, est le plus généreux et le plus honneste du monde, mais je vous avoue que vous m'auriez extrêmement obligée, sy vous aviez bien voulu, sans autre façon, agir avec nous comme vous avez peu faire avec Mr Trouillart[2]. Puisque vous souhaitez que je parle, je vous supplie très humblement, Madame, de faire donner à Mr Girard deux cent vingt livres qui, avec trente qu'il a desjà receus, seront contez pour une année[3]; et sy vous continuez dans le dessain de laisser passer encore icy quelque temps à Mr votre fils, vous aurez, s'il

1. On cherchait alors à relever le droit d'exercice à Carentan où il avait été autrefois autorisé parce que Carentan était un lieu de baillage. Les réformés y avaient un temple au faubourg, mais comme dans les dernières années avant 1680 ils n'avaient pas toujours fait usage de ce droit, il leur fut contesté, et retiré, par arrêt du 24 février 1681 (Voy. Benoît, *Hist. de l'Édit de Nantes*, IV, 419). On comprend donc que Jacques Misson fût fortement occupé six mois avant cette date.

2. Il y eut plusieurs pasteurs de ce nom, à cette époque, en Picardie et en Brie. Ainsi Pierre Trouillard père, fut pasteur à Roucy, à Calais, et son fils Philippe, à Oisemont près d'Amiens, de 1670 à 79.

3. Ainsi le prix de la pension était de 250 livres par an.

vous plaist, la bonté d'envoier de l'étoffe pour lui faire un abit et de la toille pour six chemises, de telle sorte qu'il vous plaira. On s'abille icy comme partout, les uns plus lestes, les autres moins, et pourveu qu'on soit honnestement, cela suffit. Nous avons un assez bon tailleur et de passables couturières, mais les étoffes et les toilles sont meilleurs à Paris et à meilleur marché. M. de Queruzaxé[1] (*sic*) voudroit bien une garniture de ruban de couleur, vous en ferez ce que vous jugerez à propos; je luy dy toujours que s'il donnoit sujet de grandes louanges, que ce serait le moien d'avoir tout ce qu'il souhoisteroit. Mais, sans en faire de grandes plaintes et laisser là mille petites espiègleries qu'il faut supporter de la jeunesse, je ne saurois aussi flater ny déguiser la vérité sur ce que je peux cognoistre de ces études dont Mr Misson parlera à M. de Beringhan.

Mais ce seroit vous tromper sy on vous disoit, Madame, qu'il aimast mieux l'étude que ses plaisirs; asseurément que s'il estoit en pleine liberté, il s'y adonneroit entièrement. Ce n'est pas qu'ils soient fort criminels, car il n'est enclin ny au vin ny au jeu, sy ce n'estoit de la paume; je l'ai ouy quelque fois regreter n'estre pas en lieu ou il y en eust, mais il aime fort la chasse, les fleurs, les oiseaux, monter à cheval, la promenade, tous exercices honnestes et qui seroient bons à un homme fait qui auroit bien de l'acquit, qui sauroit bien en user et mesnager son temps. Mais en l'aage où il est, qui est le temps d'aprendre ou jamais, il faudrait de l'atachement et de la sujétion, ce qu'il n'aime pas. Je rencontrai un jour un brouillon de lettre qu'il escrivoit à Mr son père et qu'il n'a, je croi, pas envoiée, où il avoit la bonté de ce loüer assez de tous ceux de cette maison, excepté de Mr Misson qui estoit rude et qui le faisait estudier plus qu'il ne pouvoit, et prioit Mr son père de luy mander qu'il ne luy ensaignât plus de grec et qu'il ne pouvoit en aprendre. En effec, Mr Misson a esté contraint d'i renoncer, car il n'a jamais voulu continuer; pour le latin et la géographie, s'il a de la mémoire, on peut dire qu'il a fait quelque chose, mais c'est parce que Mr Misson c'est ataché avec lui autant qu'il a peu, car autrement rien impossible de l'obliger à faire quelque chose de lui mesme et à aimer la lecture bonne et utille.

Enfin, Madame, je croi qu'il ne ce passe point de jour que nous ne lui facions des lecons pour l'exciter à devenir cet honneste homme et sçavant dont vous parlez et que vous voudriez bien avec nous qu'il fust. Mais quoi, encore un peu de patience; quoiqu'il soit grand de corps, il est jeune d'aage; le jugement lui viendra bientost s'il plaist à Dieu. Il ne faut point

1. Est-ce un sobriquet, ou une locution normande? Nous ne savons, mais on voit, par la suite, que le sens n'en est pas douteux.

désespérer de la jeunesse; à tout prendre, il est bon enfant, s'il n'est sy sçavant, du moins il sera honneste homme. Dieu lui donnera sa crainte et la piété. Il est assez soigneux de prier Dieu, à quoi nous l'asujettissons devant nous, car quand on s'en remet à eux, souvent ils l'oublient, et mesme leurs prières; il n'est point mal instruit dans la Religion, s'il avoit un peu plus de sagesse, je veux dire, de sérieux pour penser à lui, il aurait desjà fait la Cène[1]. Sy Dieu nous rétablit bientost, comme nous l'espérons moiennant sa grâce, par le moien de Mr le conte de Courtomer, Mr Misson fait estat de l'y admettre. Au moins on lui dit tous les jours pour l'obliger d'autant plus à s'en rendre capable. Nous prions Dieu, Madame, avec vous, qu'il bénisse les soins que l'on prend de lui et aussi pour l'heureux voiage et retour de M. de Beringhan.

Mr Misson a esté travaillé depuis trois semeines d'une fièvre sans beaucoup de reigle, qu'on appelle *à la mode;* elle commence grâces à Dieu, à diminuer, mais il a bien de la foiblesse. Tel qu'il est, il veut que je vous asseure de ses très humbles respects et de son zelle à votre très humble service. Je n'en ay pas moins, je vous supplie très humblement d'en estre persuadée et que je suis, Madame, votre très humble et très obéissante servante.

Judith le Cercler Misson.

Mes enfans vous sont trop obligez, Madame, de l'honneur de votre souvenir; je prends la liberté pour eux, de vous présenter leurs très humbles respects. Mr votre fils veut que je vous en dise autant, il vient de partir pour aler à la foire St Flessel qui est célèbre pour les gentilshommes, à cause des beaux chevaux qui y sont; je suis très obéissante servante de Messrs et Melles vos enfants.

Je viens, Madame, de recevoir une lettre de Mr Girard avec qui nous avons quelque afaire, qui me dit qu'il a besoin d'une somme de trois cents livres. Sy vous aviez la bonté, Madame, d'aler jusques là, vous m'obligeriez et ce seroit autant de paié. Excusez la haste avec laquelle j'escris.

---

3) *A Madame, Madame de Beringhen, demeurant à la place royale, à l'hôtel du Grand Henri, à Paris.*

Madame et très honorée mère[2],

Ce porteur est un honeste homme qui estoit commis pour le tabac en la ville de Cherbourg et qui a été révoqué, non pour autre subjest que

1. Il n'y avait donc pas alors de limite d'âge pour la première communion.
2. Cette lettre, d'une écriture d'écolier soignée, n'est pas datée, mais nous

pour celuy de la religion, suivant la déclaration du Roy qui révoque tous ceux de nostre religion qui sont dans les fermes[1]; qui m'a prié de vous escrire une lettre de recommendation, pour que vous luy procurassiés, s'il vous estoit possible, quelque emploi à Paris. C'est icy, ches monsieur Misson, qu'il m'a prié de ce faire y ayant demeuré deux jours; c'est pourquoy, ma très chère mère, je vous supplie que si vous trouvez quelque occasion de luy rendre service, vous le faciez le plus promptement que vous pouvez et vous l'obligerez infiniment et moi aussi.

Je ne vous parle de rien du particulier touchant moy puisqu'il n'a pas longtemps que mad^{elle} Misson vous a escrit tout ce qu'il y avait à vous ecrire[2]. Je vous diray seulement que j'ay appris que madame la duchesse de la Force a gagné son procez contre madame la marechalle et que vous en estiez toute transportée de joye[3]; j'y prand bien ma part et à tou ce qui vous touche, estant comme je suis,

Madame et très honorée mère,

Vostre très humble et très obéissant fils et serviteur,

ADOLPHE DE BERINGHEN.

Pardonnez-moy, Madame, sy je me sers de ce costé de lettre pour satisfaire cet honneste homme qui désire que je joigne mes prières à celle de Mon^r votre fils pour vous supplier très humblement d'avoir pitié de son malheur et de lui procurer, s'il est possible, quelque condition qui le puisse faire subsister. Ce n'est que pour une bonne cause qu'il se voit privé tout d'un coup de ce qu'il possédoit[4]. J'espère tant de votre bonté et charité, Madame, que s'yl y a lieu de faire quelque chose pour luy, vous le ferez et que vous me ferez aussi la grâce d'excuser la liberté que je prends de vous en supplier et de vous dire, avec respect, que je suis, madame,

Votre très humble et très obéissante servante,

JUDITH LE CERCLER MISSON.

pensons qu'elle est antérieure à celle du 14 octobre où il est question du même paiement à M. Girard, mais aussi de la maladie du pensionnaire, dont il n'y a pas de trace ici.

1. Les protestants furent exclus des Fermes par un règlement du 11 juin 1680. Voy. *Édits, Déclarations*, etc., publiés par M. Pilatte, Paris, 1885, p. 54.

2. Allusion à la longue lettre du 17 septembre.

3. Nous ne savons à quel procès il est ici fait allusion. Les de Beringhen et de Caumont La Force étaient alliés, plusieurs mariages ayant eu lieu entre les deux familles. Voy. les art. CAUMONT et DE BERINGHEN dans la *France protest.*

4. Combien de ces malheureux, privés du jour au lendemain de leur gagnepain, durent alors réclamer l'hospitalité et les recommandations des pasteurs!

Mon[r] Girard m'a mandé qu'il a receu ce que vous avez eu la bonté de lui bailler à ma prière, dont je vous rends très humble grâce; j'atends votre réponse touchant les hardes de M[r] votre fils. Mon[r] Misson vous présente ces respects; quoique bien foible, il a presché aujourd'hui chez M[r] le conte de Courtomer.

---

4) A Madame, Madame de Beringhen, à la place roialle, hostel du grand Henri, à Paris.

Madame, Le samedy 14 octobre 1680.

Lors que je me donnay l'honneur de vous escrire il y a quelque temps, je me souviens que je disois que Mon[r] votre fils n'avoit jamais eu une heure de mal depuis qu'il estoit icy, comme en effect il estoit véritable. Mais depuis le vendredy onsième de ce mois, il est attaqué de fièvre dont les trois premiers accès ont esté tierce et ensuite est devenue double tierce, car il est pris d'un frisson tous les soirs sur les 7 heures et la fièvre dure toute la nuict, qui n'est pas sy violante, Dieu mercy, qu'elle estoit au commencement. Ces resveries et ses inquiètudes sont beaucoup moindres; les lavemens qu'on lui donne ont rabatu les fumées, on ne luy a encore fait autre remedes. Peut estre faudra-il une petite seignée avant la purgation, car il a un sang fort bouillant; dans ces premiers accès on ne pouvoit le tenir dans son lict. Vous pouvez juger, Madame, que votre considération et l'amitié que nous avons pour lui nous portent à en avoir tous les soins possibles, sans l'acabler de remèdes. Il faut un peu de patience, les maux de cette année ne sont pas mortels, mais fort longs; la fièvre les quitte et les reprens et sont toujours dans une foiblesse étrange jusqu'à venir en défaillance. Il y a peu de maison dans le pays qui n'aist deux ou trois malades qui sont longtemps dans cette langueur. M[r] Misson y est depuis plus de deux mois et a mille peine à ce remettre. Ce que l'on craint pour Mous[r] votre fils, c'est la fièvre quarte qui seroit une méchante robe d'hyver, une doïiete vaudroit bien mieux; vous aurez, s'il vous plaist, la bonté, Madame, de luy en envoier une avec telle autre chose qu'il vous plaira, selon que je vous ay marqué son besoin, sa vielle robe ne vaut plus rien et ne luy va qu'aux jarets et quand on est malade c'est une chose dont on ne sauroit ce passer. Je m'imagine que Monsieur de Beringhan est de retour, je prie Dieu qu'il le veille conserver en parfaite santé, et vous, Madame, à qui je suis, comme à luy, de tout mon cœur et avec un profond respect.

Très humble et très obéissante servante,

J. le C. Misson.

Une des plus grandes peines que j'ay avec notre povre malade c'est à luy faire prendre des bouillons qui lui sont tout à fait nécessaire. Sy vous aviez la bonté, Madame, de luy en escrire un mot, peut-estre qu'il ce forceroit et mesme je n'en doute pas. — Monsieur Misson, Mous[r] votre fils et le mien vous présentent leurs très humbles respects et obéissances. M[r] Girard m'a mandé qu'il a receu ce que je vous avois suppliée de lui bailler, dont je vous rends grâce très humble.

---

5) *Lettre de Françoise de Beringhen au duc de la Force.*

Monsieur mon neveu[1], De la Haye en Hollande le 26[me] mars1706.

J'ay resceu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, qui m'a donné une sensible joye, non pas tant parce que j'y voy la bonté que vous avez de soutenir mes intérets, que parce que c'est une marque de l'honneur de vôtre souvenir. La tendresse que j'ay eüe pour vous, Monsieur, dès vôtre enfance, qui estoit si charmante, et dans laquelle vous m'honnoriez de tant d'amitié, m'a bien fait souffrir depuis, par le chagrin que j'ay eu d'une si terrible séparation. Voicy le premier moment de joye que j'ay eüe, par rapport à vous, Monsieur; mais il ne faut pas vous entretenir plus longtemps de ma tendresse, il faut répondre à ce que vous me faites l'honneur de me demander.

Je n'ay pas eu de coppie de l'ordre du Roy, l'exent qui me vint prendre dans le couvent de Montargis, montra bien l'ordre qu'il avoit par écrit, de me mener hors du Royaume, mais il ne me le donna pas; il se contenta de l'exécuter fort exactement, car il vint me prendre avec quatre gardes dans un carosse, et m'amena avec ma mère et plusieurs autres jusqu'à Mons où il nous leut encore son ordre du Roy. Je ne croyois pas qu'il me fût d'aucune utillité d'avoir cet ordre, car c'est une chose si publique que

1. Le *neveu*, auquel écrit Françoise de Beringhen, était évidemment un des trois fils de sa sœur Suzanne, que Jacques-Nompar de Caumont, duc de la Force, avait épousée en deuxièmes noces le 12 mars 1673. Cette lettre ne portant pas d'adresse, nous ne savons auquel des trois fils elle a été écrite. Comme, en 1686, ils s'étaient tous convertis au catholicisme, il n'est pas inutile de remarquer qu'au moins l'un d'entre eux n'imita pas les manœuvres déloyales de leur oncle, Frédéric, sieur de Langarzeau qui voulait dépouiller sa sœur Françoise de Beringhen. Il soutint, au contraire, les droits de celle-ci; cette lettre est une réponse à une demande de renseignements évidemment dirigée contre la prétention soutenue par le sieur de Langarzeau, que Françoise de Beringhen était morte. Ce fait, tout à l'honneur du duc de la Force, explique aussi que sa correspondante, par délicatesse, ne fait que de très lointaines allusions à la conversion de son neveu.

je ne sçay comment on la peut contester. La supérieure du couvent où j'estois et toutes ses religieuses en peuvent estre tesmoins; je luy écris pour cela, et si, par timidité, craignant de se faire des affaires, elle n'osoit signer ce que demande une personne chassée du Royaume, le moindre officier de justice de la ville de Montargis pourroit oüïr sa déposition. Je me souviens que l'exent s'appeloit Belle-fontaine et qu'un des quatre qui l'accompagnérent et marchoit à cheval à la portière du carosse, estoit un nommé Chevrillon, garde du Roy à la prevosté de l'hostel, qui logeoit au faubourg St-Antoine, rüe de la Raquette, à l'image de la Vierge. J'ay retrouvé cette adresse que j'avois écrite par hazard sur mes tablettes. Je n'ay pas retrouvé le nom des autres, mais ce seroit un hazard si on retrouvoit ces gens là depuis dix-huit ans [1].

Je souhaitte, Monsieur, que ces adresses servent à vous épargner la peine de chercher d'autres preuves, et que mon crüel frère de Langarzeau ne chicanne plus, et ne s'obstine pas à vouloir que je sois morte, pendant que Dieu me laisse encore en vie [2]. Mais si on me tue ainsi à Paris, je m'en consoleray dans l'espérance que si on ne me fournit pas de quoy vivre icy, cela me mettra d'autant plustost dans la possession de la vie éternelle et bien heureuse, dont Dieu me donne dès à présent, par sa grâce, des avants-goûts qui me font passer tranquilement et avec joye ce temps d'exil où je possède mon âme pour butin [3]. J'y fais sans cesse des vœux pour vous, Monsieur, et pour Madame la Duchesse de la Force, et suis vostre très humble et très obéissante servante,

Monsieur mon neveu FRANÇOISE DE BERINGHEN.

MÉLANGES

LA QUATRIÈME GUERRE DE RELIGION DANS LE VELAY (1572-1574).

Le massacre de la Saint-Barthélemy, qui eut de sanglants échos

1. L'expulsion de Françoise de Beringhen, de sa mère et de plusieurs autres, avait donc eu lieu en 1688. On trouvera de très intéressants détails sur l'exécution de cette mesure dans le *Journal* de Théodore de Beringhen, qui forme la XXIIIe de ses *Cinquante lettres* (La Haye, 1704, p. 242 à 282). A rapprocher de ce que nous avons dit de ces expulsions dans les derniers n^os du *Bulletin*, p. 418 et 471.

2. Cette phrase prouve que le frère de Françoise cherchait à s'emparer de ses biens en la faisant passer pour morte. Quelle lumière ce simple fait ne jette-t-il pas sur sa conversion?

3. Le neveu aurait-il pu en dire autant ?

à Rouen, Orléans, Angers, Bourges, Lyon, Castres, Toulouse et Bordeaux, plongea les protestants du Velay dans la stupeur comme ceux des autres provinces de France et plusieurs d'entre eux s'enfuirent à l'étranger. Henry de Montmorency, seigneur de Damville, gouverneur du Languedoc, avait préservé cette province d'une manière générale des massacreurs royaux. Antoine de Senectère, évêque du Puy-en-Velay, et Pierre de Châteauneuf, seigneur de Rochebonne, sénéchal et gouverneur du Velay, suivirent son exemple. Ils n'obéirent pas à l'ordre sanglant qu'ils avaient reçu de Charles IX et le gardèrent secret.

L'évêque, toutefois, réunit en novembre 1572, au palais épiscopal, les protestants du Puy et « fit entendre à chacun d'eux, dit La Popelinière, que l'intention du roi était qu'ils allassent à la messe, et qu'il avait des moyens pour les y faire obéir s'ils ne se montraient tels que Sa Majesté désirait ». Sous le coup de cette menace et de l'effroi que leur causait encore le massacre de la Saint-Barthélemy, les protestants du Puy firent « confession de foi, dit le chroniqueur catholique Burel, et, protestant de mourir à la religion chrétienne, apostolique, romaine, firent leurs Pâques le dimanche après ». Tous pourtant n'abjurèrent point. Un certain nombre d'entre eux se retirèrent en Vivarais, les autres quittèrent le royaume et d'autres attendirent patiemment que l'orage eût passé.

Rochebonne, d'autre part, renforça les garnisons de Fay-le-Froid, de Devesset et de Saint-Agrève, dont le capitaine Posta fut nommé gouverneur, parce que les huguenots occupaient les places voisines de Desaignes et du Cheylard, situées en Vivarais. Or, comme cette dernière province était intéressée, pour la sûreté de ses frontières, à ce que les trois places ci-dessus demeurassent au pouvoir des catholiques, Rochebonne demanda aux états du Vivarais de contribuer à l'entretien de leurs garnisons.

Il fit publier après cela, dans tout le Velay, les ordres du roi, qui interdisaient les assemblées religieuses et les prêches, mais il en poursuivit mollement l'exécution. C'est ainsi qu'après avoir fait quelques tentatives pour les faire cesser à Saint-Voy, où ils avaient continué malgré la Saint-Barthélemy, il ne les renouvela pas, quoique ses premiers ordres eussent été méconnus. Pour ce qui est de la ville du Puy, l'exercice du culte réformé paraît y avoir été interdit dès la troisième guerre de religion (1568), et il n'y fut pas repris;

mais cet exercice se maintint sur le revers occidental de la chaîne des Boutières, qui sépare le Velay du Vivarais et qui était pour lors couvert de forêts en grande partie.

Vers le même temps « le capitaine Vacheresses, dit La Popelinière, qui, aux dernières guerres, avait commandé au château de Devesset, sachant que le château de Beaudiné était facile à fortifier à cause de son assiette sur un haut roc, hors de sape et de mine, et n'étant commandé d'aucune montagne, délibéra de s'en emparer; mais craignant que les catholiques y missent garnison et pour ôter tout doute qu'il s'en voulût saisir, sort de Desaignes, ville du Vivarais, trois lieues de Beaudiné et, suivi de quelques soldats, met le feu au corps de logis de ce château, qui n'était pour lors flanqué ni tenable en cet état : ce qui fit penser à tous qu'il n'avait envie de s'y retirer; mais, revenu tôt après avec cinquante soldats, quelques maçons et des charpentiers, répare le lieu en toute diligence. Les catholiques battent alors le tocsin dans tout le Velay (plusieurs cloches en furent rompues), puis rassemblent bien 2000, que soldats, que paysans, y vont pour empêcher la fortification, qui ne cessa pourtant, plusieurs soldats artisans tenant l'arquebuse prête d'une main et l'instrument à travailler de l'autre, si bien qu'avertis deux jours après qu'un secours de cent cinquante soldats venait aux assiégés, du Vivarais, se retirèrent en diligence, lesquels toutefois furent poursuivis par le secours et la garnison joints en un. Peu toutefois y furent tués. Depuis, Vacheresses fit plusieurs courses sur les bourgades (quatre lieues à l'entour), qu'il força à la contribution du château pour en entretenir la garnison ». Il en avait menacé les habitants, « puisque sans occasion, disaient-ils, ils étaient venus le chercher au château ». Il fit plusieurs prisonniers, spécialement des prêtres et interdit la messe en divers lieux. L'année suivante (1573), Antoine de Latour, baron de Saint-Vidal et François de la Barge, gouverneur du Vivarais, réunissant leurs forces, tâchèrent, mais en vain, de reprendre la place, qu'ils trouvèrent toujours bien gardée.

Rochebonne, qui s'était démis de son gouvernement du Velay au commencement de cette année 1573 (il en avait été investi en 1569), fut remplacé pendant quelque temps par Jean de Fay, baron de La Tour-Maubourg (3 mai), remplacé à son tour à la fin de l'année par l'évêque Sénectère (7 novembre), qui avait déjà occupé cette charge de 1567 à 1569.

Autrement, Rochebonne, qui gardait son emploi de sénéchal du Velay, n'avait pas encore exécuté, au moment où il se démit de ses fonctions de gouverneur, les lettres patentes du roi, portant saisie de tous les biens meubles et immeubles des huguenots qui avaient pris les armes dans cette nouvelle guerre ou qui étaient en fuite, quoique Damville lui eût donné l'ordre de procéder à cette saisie. Le gouverneur du Languedoc lui ayant renouvelé ses injonctions le 5 mai, le sénéchal se mit en devoir d'y obtempérer le 1er juin. Aidé du juge Maze, il se chargea du « quartier de delà les bois, siège de Montferrand »; et son lieutenant Bertrand, avec les commissaires du Port, d'Aras, Pouchon et du Jeune, procéda « de deça les bois et siège du Puy ».

Sénectère, pour inaugurer son gouvernement et secondé par les capitaines Rocherelle, de Retz, La Colombe, Framond, Molettes, La Carrière et autres seigneurs du Velay et du Gévaudan, voulut d'abord se saisir de Fay-le-froid, dont les protestants s'étaient emparés et qui commandait un des chemins du Vivarais au Puy. Cette place était occupée par un chef de partisans, dont l'histoire n'a pas conservé le nom, homme cruel et sans foi, qui faisait la guerre beaucoup plus pour son propre compte que pour celui des huguenots. Sénectère, suivi de quatre ou cinq cents hommes, au nombre desquels étaient des chanoines et des curés, amenait avec lui les canons du Puy. « Il les fit placer, dit de Vinols, de manière à pouvoir battre avec succès les murs et les maisons de Fay. Cependant, avant de commencer les hostilités, il envoya aux assiégés un parlementaire pour les sommer de quitter la place. Les protestants répondirent qu'ils obéissaient d'ordinaire à leurs ministres, mais qu'ils n'avaient aucun motif pour obéir aux ordres de l'évêque du Puy. L'attaque commença alors avec une grande violence. Les réformés eurent la malheureuse idée de faire une sortie; leurs premiers efforts repoussèrent Sénectère, mais à l'arrière-garde ils rencontrèrent le seigneur de La Carrière, qui soutint leur choc sans s'émouvoir et les ramena l'épée aux reins sous les murs de Fay; il fallut se rendre[1]. L'évêque entra derrière

1. La Popelinière dit au contraire que Fay-le-froid fut vendu aux catholiques par le capitaine huguenot Mathias. Cette opinion paraît plus vraisemblable, car ce dernier joua un rôle analogue à Tence quelques mois après.

eux, chantant des psaumes; le lendemain, en signe de victoire, il célébra la messe sur la place au milieu de ses soldats et des habitants épouvantés; puis la troupe catholique reprit le chemin du Puy ». Sénectère avait fait pendre les principaux chefs. Quant aux autres soldats, les catholiques leur lièrent les mains derrière le dos et les chassèrent devant eux comme un vil bétail (novembre 1573).

Le capitaine huguenot Moujon[1] voulut reprendre Fay-le-froid l'année suivante, mais le capitaine catholique Molines put se jeter à temps dans la place et la conserver à son parti.

Un mois environ après, dans la nuit du 9 au 10 janvier 1574, un bonnetier du Puy, nommé Vidal Guyard, homme fort irréligieux, quoique huguenot, et qui tenait la campagne depuis un certain temps à la tête de cent cinquante hommes environ, se saisit, en compagnie de Marfouze, son lieutenant, de la place d'Espaly, près du Puy. Il y pénétra par un égout à la clarté de la lune, tua le fonctionnaire qui gardait la poterne, et ouvrit la place à ses gens, qui s'emparèrent du château, situé sur un roc élevé et à pic. Avertie immédiatement de ce fait d'armes par des habitants catholiques, qui sautèrent par-dessus les murailles de la place, la ville de Puy fut dans un grand émoi. Sénectère arrêta les habitants, qui voulaient aller sur l'heure, mais témérairement, se ressaisir de la place, et appela à son aide Saint-Vidal dès le lendemain.

Lorsque ce dernier fut arrivé, les habitants du Puy tentèrent deux ou trois fois de reprendre Espaly, mais ce fut en vain, car Guyard avait fait creuser des tranchées autour de la place et abattre toutes les maisons qui gênaient la défense. Le capitaine général de la ville, Jean Spert, seigneur de Vollhac, fut un peu plus heureux. Il s'empara du bourg le 20 janvier après un assaut qui dura plusieurs heures, mais la garnison se retira dans le château où elle résista à toutes les attaques. Les soldats catholiques abattirent les murailles du bourg sur une étendue de plus de cent pas et le saccagèrent de fond en comble. « Furent les maisons ruinées, dit Burel, démolies et abattues la plupart, arrachées les portes, fenêtres, barres de fer, verrous et serrures. » A dater de ce moment

1. La Popelinière a cru qu'il s'agissait ici du Dauphinois Jean de Vesc, seigneur de Montjoux, qui s'était rendu célèbre à Valence par le meurtre du gouverneur du Dauphiné, La Motte-Gondrin; mais c'est une erreur, car ce capitaine était mort depuis l'année 1567.

de nouveaux combats eurent lieu entre la garnison du château, qui voulait reprendre le bourg, et les catholiques, qui voulaient se saisir du château. Dans l'un d'eux, Saint-Vidal reçut un coup d'arquebuse à l'épaule qui l'obligea à garder le lit presque tout le reste de l'hiver.

Pendant ce temps, La Barge, gouverneur du Vivarais, était venu prêter main-forte à Saint-Vidal avec une compagnie de cinquante hommes d'armes. Il courait la campagne pour la mettre à l'abri des incursions des huguenots d'Adiac, de Saint-Quentin-Chaspinhac et d'ailleurs. Les prisonniers étaient pendus le lendemain sur la place du Martour et sans aucune forme de procès.

Dans le courant de février on fit quelques tentatives auprès de Guyard pour qu'il évacuât le château d'Espaly, mais comme il demanda la somme énorme pour le temps de 30 000 livres, les négociations furent rompues. Saint-Vidal eut alors recours à la ruse. Ayant fait fabriquer une fausse lettre, où Guyard offrait pour quelques centaines de pistoles aux consuls du Puy de leur livrer ses soldats et son lieutenant Marfouze, il chargea de la remettre à ce dernier un gentilhomme huguenot du Puy, le sieur de Saint-Agrève, qu'il corrompit. Marfouze reçut la lettre, crut à son authenticité et, quand vint la nuit, il la communiqua à ses soldats. Ces derniers, sans seulement entendre leur capitaine, le tuèrent d'un coup de pistolet avec un des soldats qui voulait le défendre. Saint-Vidal en fut informé, mais Marfouze, contrairement à son attente, ne lui ouvrit pas le château et repoussa un assaut furieux, qui lui fut livré par les compagnies de la ville du Puy.

Saint-Vidal, ne prévoyant pas d'issue favorable à ce siège, tenta les voies de la négociation. Il venait d'être nommé gouverneur du Velay (3 février) à la place de Sénectère. Marfouze consentit à évacuer le château à la condition qu'on lui donnerait 2000 écus, une paire de chausses et un cheval, et que ses soldats recevraient des souliers, des chapeaux et des bottes. La capitulation fut fidèlement observée grâce à un échange réciproque d'ôtages. Le 12 mars, à la tombée de la nuit, Marfouze quitta Espaly avec sa troupe et fut escorté par Volhac jusqu'à Saint-Quentin-Chaspinhac, où eut lieu la reddition réciproque des ôtages. Quant aux habitants du Puy, que la fin tragique de Guyard n'avait pas satisfaits, ils déterrèrent son corps et lui arrachèrent « la barbe, dit Burel, et les yeux de la tête à grands coups de pierre et plusieurs autres insolences ».

Avant et après la prise d'Espaly, François de Barjac, seigneur de Pierregourde, commandant des huguenots du Haut-Vivarais, qui venait de conclure une trêve (décembre 1573) au château de Brognieux avec Nicolas du Peloux, gouverneur catholique du Vivarais, et se trouvait ainsi libre de ses mouvements, envahit le Velay et les divers capitaines qui étaient sous ses ordres prirent successivement le château de Saint-Quentin-Chaspinhac, Monas, Saint-Voy, La Tour-d'Adiac, Saint-Julien-Chapteuil, Montgiraud, Saint-Pal de Mons (surpris par le capitaine Lange), Bessamorel, l'abbaye de Bellecombe, Mercœur et Montusclat. Le capitaine Erard s'empara de son côté de Tence (janvier 1574).

Ce dernier n'était pas sous les ordres de Pierregourde et agissait pour son compte personnel. Il avait quitté la bazoche à Nîmes et, à la tête de quatre-vingts hommes, commettait toutes sortes d'exactions dans le Vivarais et le Velay. C'était du reste un homme féroce, qui essayait sur ses prisonniers combien de temps un homme peut supporter la faim sans mourir.

Saint-Vidal, rétabli de sa blessure et renforcé par quelques troupes venues de Lyon, se mit en campagne pour reprendre ces diverses places. Il se saisit d'abord de Saint-Quentin Chaspinhac, puis de la Tour d'Adiac en corrompant trois huguenots de la compagnie de de Marfouze, qui l'introduisirent dans la grosse tour et lui facilitèrent ainsi la prise du château, qu'il dut néanmoins assiéger pendant huit heures. Il fit jeter du haut des murailles cinq ou six soldats de la garnison et envoya leur commandant Jacques Cormalh du Puy, au prévôt de cette ville pour qu'il le fît mourir. Cormalh eut la tête tranchée en même temps qu'un ministre qui fut sans doute pris à Adiac.

Il se saisit après cela de Saint-Julien-Chapteuil, dont il fit démolir le château et pendre le ministre; de l'abbaye de Bellecombe, de Bessamorel et d'autres places, dont il traita la garnison comme celle d'Adiac.

La ville de Tence, occupée par Érard, fut assiégée en mai avec le concours du capitaine Musclet, qui commandait le fort de Chambarlhan en Vivarais. Canonnée pendant vingt jours, la garnison songea à capituler, mais « comme les assiégés parlementaient, dit La Popelinière, un catholique de la ville trouva moyen de faire entrer les assiégeants, qui en firent une grande boucherie, car, après les

avoir cruellement meurtris, ils leur fendaient le ventre, leur arrachaient les boyaux et entrailles pour y chercher de l'or, d'autant qu'ils en avaient surpris en avalant quelques pièces d'or, qui pensaient se sauver à composition ». « Ils prirent, ajoutent les *Mémoires de l'Estat de France*, un nommé Chambonnet, de Monistrol, lequel, par la sollicitation d'un sien beau-frère, nommé Mathias, apostat de la religion, fut mené en une ville nommée Monfaucon, siège du bailliage du Velay, où il fut arquebusé. » Les soldats catholiques pillèrent la ville de fond en comble et brûlèrent dans un grand feu tout ce qu'ils ne purent emporter. Saint-Vidal fit pendre les ministres qui s'étaient réfugiés dans la place. Quant à Erard, il parvint à s'échapper, mais le capitaine Portal, qui commandait à Saint-Agrève, se saisit de lui et le livra à Saint-Vidal, qui le relâcha pour une forte rançon. C'est ainsi que le général catholique sauva la vie par cupidité à un scélérat, qui recommença ses brigandages. Le général protestant du Bas-Vivarais, Charles de Barjac, seigneur de Rochegude, montra plus de désintéressement. Ayant réussi à s'emparer adroitement de la personne d'Erard dans la guerre de religion suivante, il le fit pendre, quoique ce dernier lui eût offert pour sa rançon son chapeau plein de pièces d'argent.

Le gouverneur du Velay mit ensuite le siège devant Saint-Pal de Mons, qu'il prit par composition après avoir détourné la source d'eau qui l'alimentait. Il promit à la garnison vies et bagues sauves, mais là comme ailleurs il pendit la plupart des soldats. Six de ces malheureux échurent en partage au baron de Saint-Priest, qui les conduisit à son château, près de Saint-Etienne en Forez. « Après les avoir fait massacrer, dit de Thou, il les fit mettre dans un tombereau et les fit promener par les rues de la ville de Saint-Étienne... afin que ce spectacle affreux jetât la terreur dans les esprits des protestants de la province. » Un autre soldat fut tué dans un bois par un soi-disant gentilhomme, à qui il avait confié des marchandises et qui trouva bon de se les approprier par ce moyen.

Enfin Saint-Vidal marcha sur Saint-Voy, que les hugenots occupaient depuis la première guerre de religion de 1562, époque où la messe avait cessé d'y être célébrée. Il voulait exterminer tous ses habitants, mais comme la ville était une place ouverte et sans défense, dépourvue de remparts et de forteresse, les uns s'enfuirent, les autres se cachèrent, d'autres feignirent de changer de religion,

et lorsque Saint-Vidal y entra, il trouva le temple, qui était l'ancienne église paroissiale, rendu à son ancienne destination, décoré comme aux jours de fête, les cierges allumés et le prêtre disant la messe. C'était l'œuvre d'un soldat huguenot retourné au catholicisme.

Les sources du temps mentionnent aussi comme ayant été reprises par les catholiques à cette époque les petites places de Mercœur, dont le château fut démoli, de Montusclat et de Montgiraud. Ajoutons que les garnisons huguenotes de ces divers lieux furent toutes passées au fil de l'épée. « Le dit Seigneur de Saint-Vidal, dit Burel, ayant fait faire une criée de n'épargner personne des dits huguenots; au moyen de quoi plusieurs furent tués et massacrés, même un soldat huguenot, qui fut mené au Puy au devant des Carmes et *illec* tué de sang froid et massacré à la porte des Carmes dehors[1]. »

E. Arnaud[2].

1. De Serres, *IIII. partis comment.*, fol. 133; — *Mémoires de l'Estat de France*, t. II, p. 137-139; — La Popelinière, *l'Histoire de France*, etc., liv. 31, fol. 108; — De Thou, *Hist. universelle*, t. IV, p. 750-752; — *Hist. génér. du Languedoc*, t. IX, p. 77; — Gamon, *Mémoires*, dans d'Aubais, *Pièces fugitives*, p. 9, 10; — Poncer, *Mémoires histor. sur Annonay*, t. II, p. 66-91; — Filhol, *Hist. civ. et relig. d'Annonay*, t. Ier, p. 441-443; — Burel, *Mémoires*, p. 31-38; — Mandet, *Hist. des guerres civ. polit. et relig. dans les montagnes du Velay*, p. 117-122, 130-147; — De Vinols, *Hist. des guerres de religion dans le Velay*, p. 72-94; — J.-A.-M. Arnaud, *Hist. du Velay*, t. Ier, p. 363-374; — Rocher, *la Ligue en Velay*, p. 11-13, 15.

2. Extrait d'une *Histoire des protestants du Vivarais et du Velay*, à laquelle M. Arnaud, pasteur à Crest (Drôme), travaille depuis plusieurs années et qu'il vient de terminer. L'auteur, à qui l'on doit déjà l'histoire de deux provinces synodales, le Dauphiné et la Provence, a apporté à celle de cette troisième province le même soin qu'aux précédentes. Grâce à sa méthode, il a pu non seulement raconter les annales extérieures ou générales des protestants du Vivarais et du Velay, mais encore donner de grands détails sur leur vie intérieure, si riche et si variée. Nous recommandons chaudement à nos lecteurs la souscription à la nouvelle œuvre historique de M. Arnaud, ouverte chez lui au prix de 12 fr. pour les 2 volumes. Après la souscription, le prix sera porté à 15 francs.

BIBLIOGRAPHIE

LA LITTÉRATURE DE LA RÉFORME FRANÇAISE

NOTES SUR LES TRAITÉS DE LUTHER TRADUITS EN FRANÇAIS ET IMPRIMÉS EN FRANCE ENTRE 1525 ET 1534.

I

On sait qu'aux débuts de la Réforme en France, ce sont les ouvrages de Lefèvre d'Étaples et de Luther qui ont puissamment éclairé et affranchi les âmes et les consciences. Mais la langue dans laquelle étaient rédigés la plupart de ces ouvrages devait nécessairement limiter le nombre de leurs lecteurs. Les commentaires de Lefèvre (1509, des *Psaumes*; 1512, des *Épîtres de Saint-Paul*; 1522, des *Évangiles*) étaient de lourds in-folios écrits en latin, destinés aux savants et aux hommes d'étude. Nous ne connaissons que sa traduction du *Nouveau Testament* et des *Psaumes* (1523 à 1525)[1] et ses *Épistres et Évangiles pour les cinquante et deux sepmaines de l'an* (1525), ou explications familières des péricopes ecclésiastiques, qui aient pu atteindre le public ne sachant que le français. Des détails, laborieusement recueillis depuis plusieurs années, établiront ailleurs[2] qu'en effet, ces livres, surtout le Nouveau Testament en langue vulgaire, eurent un succès et, par conséquent, exercèrent une influence considérables.

Quant aux traités de Luther dont l'action en Allemagne a été si prodigieuse, précisément parce qu'ils parlaient la langue du peuple, on croyait jusqu'à ce jour qu'ils n'avaient pu être lus en France qu'en latin, c'est-à-dire par des lettrés (Voy. Herminjard, *Corresp. des Réform.*, entre autres I, 155 n.). Pourtant bien des indices

1. Auxquels il convient d'ajouter, naturellement, la traduction successive des autres parties de la Bible; elles parurent, mais seulement à Anvers, en 1528.

2. Dans un ouvrage, déjà annoncé, sur les *Origines de la Réforme en France* (1521 à 1526).

10

Cõsolation chre-
stienne / contre les
afflictions de ce
mõde / & scru
pules de
conscience.

¶ O seigneur Dieu / faiz que
ton nom soit magnifie
en tous lieux / eter-
nellement.

Aime Chaillaud 1820

¶ La grace et paix de Jesus Christ / soit et demeure tousiours auec vous. Amen.

L Esperit de dieu parlant par la bouche du saige Salomon / nous tesmoigne Que humaine ioye est bordee de dueil. et en verite tousiours tristesse et desplaisance sõt si biẽ ioinctes et retraictes auec plaisir & liesse / que a grãd peine seroit possible de designer la fin de lung / ou commẽcemẽt de laultre: tant sont ces si mal fades lisieres de dueil / vniemẽt et propremẽt tyssues auec ce beau drap de ioye. Et que ne dis ie apertemẽt ce que ie sens en ce propos? Sans doubte / Joye et dueil ne sont ioinctz ne confuez

A lung

qu'il est superflu d'énumérer ici, laissaient supposer qu'il y eut aussi des traductions françaises de quelques-uns de ces livrets si universellement et avidement recherchés.

Nous avons voulu être au clair sur cette question et nous avons réussi, non sans peine, à rassembler les éléments d'une réponse, sinon définitive, du moins satisfaisante. Nous connaissons, *de visu*, au moins trois traités du Réformateur imprimés en français et en France *avant* 1534. Plusieurs de ses ouvrages, notamment son célèbre traité *de la Liberté chrétienne*[1] et quelques commentaires, passèrent dans notre langue dans la seconde moitié du XVI[e] siècle. Mais à cette époque leur influence se confond avec celle d'une littérature protestante française déjà extrêmement riche et puissante. Pour les années 1523[2] à 1534[3] inclusivement, cette littérature se compose, au contraire, d'un très petit nombre d'ouvrages; et il n'est pas indifférent de déterminer la part d'action qui revient à chacun de leurs auteurs dans le mouvement religieux dont l'apparition de l'*Institution chrétienne* de Calvin (mars 1536) marque une nouvelle et décisive étape.

Le fac-simile ci-contre représente exactement le titre et la première page du premier des trois traités que nous allons décrire som-

1. En voici la discription : TRAICTE || TRESEXCEL- || lent de la liberté Chrestienne, composé || par Martin Luther; auquel est vivement || descrite la iustification de la Foy, et la fin || où se doivent reduire toutes bonnes œu- || vres. Avec une epistre dudit Luther, en || uoyée au Pape Leon dixieme. || NOUUELLEMENT TRA || *duit de latin en François*. GALAT. V. || *Freres vous estes appelez en liberté* : || *seulement ne mettez point la li-* || *berté en occasion à la chair* : *mais* || *seruez l'un l'autre par Charité*. || M. D. LXI. — Verso blanc; p. 3-8 : LE TRANSLATEUR AU || LECTEUR; p. 9 à 25 : A LEON DIXIEME, E- || VESQUE DE ROME, *Martin Luther salut en Jesus Christ nostre* || *Seigneur*; page 29 (au lieu de 26) à 92 : LE LIVRE DE MARTIN || LUTHER DE LA LIBERTÉ || chrestienne; p. 93 à 95 : RECUEIL D'AUCUNS || passages de l'Escriture sainte || fort dignes d'estre sceuz || d'un chacun. || Petit in 8° sortant probablement des presses de Crespin.

2. A cette année appartient, outre la première édition du N. T. de Lefèvre d'Étaples, *La Summe de lescripture saincte*, etc. *Basle*, *Thomas Volff*, 1523.

3. La date de 1534 marque évidemment un point d'arrêt dans le développement littéraire de la Réforme naissante. Cet arrêt n'a d'autre cause que les terribles conséquences des Placards. Une nouvelle série commence avec la célèbre Bible d'Olivétan (1535) et surtout avec l'*Institution* de Calvin. Comparez, pour les impressions faites à Neuchatel et Genève, l'excellente notice bibliographique de M. Th. Dufour (*Catéchisme français de Calvin*, 1878, p. CI ss.).

mairement. Il a été généreusement offert à la bibliothèque de la Société par un collectionneur bien connu à Lausanne, M. Morel-Fatio. C'est un petit in-octavo de 96 feuillets non foliotés, de 21 lignes à la page, signés ABCDDEFGHJKLM. Le verso du titre et les deux derniers feuillets sont blancs. La page qui accompagne ci-contre la reproduction du titre, est la première de l'Introduction qui en compte exactement 13. C'est un sermon parsemé d'images mystiques et de citations de l'Écriture sainte, sur le mélange de tristesses et de joies dont se compose la vie. « A ceste cause, conclut le prédicateur anonyme, tandyz que serons icy, nous sera-il necessaire congnoistre nostre mal et péché, pour tousiours aspirer à la bonté de Dieu.... Sur lequel propos, afficheant mon esprit, je me suis addonné à lire ce livre, comme ung des livres que j'aye jamais leu, qui mieux faict à ceste intention, et qui plus droictement tire à ce blanc, auquel nous prétendons. Auquel nous doint tellement addresser le Seigneur Dieu..., etc. »

Le nom de l'auteur de ce livre lu avec tant de plaisir est naturellement passé sous silence avec autant de soin que celui du traducteur.

Le mot *Consolation* par lequel débute le titre nous a, toutefois, mis sur la voie. Ce titre est, en effet, la traduction de celui d'un des premiers traités de Luther :

Tessaradecas Consolatoria pro laborantibus et oneratis D. Martini Lutheri Augustinensis Wittenbergensis.

En voici le début, avec la traduction en regard :

Prefatio.	Prologue de l'auteur sur ce présent livre.
Apostolus Paulus Ro. XV. definiturus Christianorum solacia, dicit :	Sainct Paul escripvant aux Romains, voulant définir les soulas des chrestiens, dit ainsi :

Et en voici, de même, la fin :

Qua Gloria nos erudiat ipse christus dominus ac deus noster in secula benedictus. Amen.	Laquelle (gloire) il luy plaise nous enseigner et donner par sa saincte bonté et infinie miséricorde à laquelle seule soit gloire et louange à perpétuité. Amen.

On aura une idée de ce traité de Luther, en lisant ce qu'en dit un de ses derniers biographes, notre collègue, M. le pasteur Kuhn (*Luther, sa vie et son œuvre*, Paris, 1883, I, 387) :

Le livre est adressé au prince Frédéric malade et troublé. — « Toutes les fois qu'un homme souffre, Jésus souffre en lui. » Il passe en revue le cortège de maux qui assombrissent la vie : la maladie, les soucis, l'inimitié des hommes, la crainte qui épouvante la conscience, la mort. A chacune de ces souffrances, à la place de ces « quatorze saints consolateurs » qu'invoquait alors la superstition populaire, il oppose un remède divin, la fidélité à la Parole de Dieu, la possession de la vérité, l'espérance, « ce don que Dieu envoie aux hommes afin que dans l'incertitude qui enveloppe toutes les choses de ce monde, ils ne désespèrent pas », la communion des saints ici-bas et dans le ciel enfin, Jésus-Christ, le vainqueur de toutes les puissances funestes, de la mort et de l'enfer, qui nous soutient dans nos combats, et nous dérobe à nos misères en nous élevant jusqu'à lui.

Érasme affectionnait ce petit livre si onctueux. Quatre ans plus tard, alors qu'il était déjà séparé de Luther, il le recommandait encore à l'évêque de Bâle. « Il a trouvé accueil même auprès de ses plus grands adversaires, disait-il. Probablement Luther l'a écrit avant qu'il fût enveloppé dans ses combats[1]. » Érasme se trompait, Luther l'écrivait au milieu même de sa lutte contre Emser[2]. Rejeté par l'Église, menacé de l'excommunication, il ne laisse percer ses craintes et l'amertume de sa situation qu'en embrassant d'une foi plus vive l'Église invisible, la communion des saints, qu'il oppose désormais à l'Église de Rome.

Quel est maintenant, me demandera-t-on, l'auteur de cette traduction? Actuellement je ne pourrais répondre à cette question que par des hypothèses. Mais s'il ne m'est pas possible de prononcer, à coup sûr, un nom plutôt qu'un autre, du moins puis-je aider à la solution en donnant celui de l'imprimeur. Non qu'il se trouve en aucun lieu de ce petit livre, pas plus que du curieux *Almanach spiri || tuel*

1. Erasme, *Epist.* 816.

2. C'est-à-dire après le Colloque de Leipzig contre Eck et Carlstadt, vers la fin de l'année 1519. — Nous avons sous les yeux trois des premières éditions latines de ce traité : 1) 13 feuillets in 4°, y compris le titre, à la fin : *Auguste in edibus Siluani Ottmar, Anno* M.D.XX ; — 2) 48 p. in 4° *Basileae Anno XXI*, suivi d'une dédicace de Udalricus Hugualdus Durgeus à l'abbé de Gerissech ; — 3) *Argentorati apud Johan. Hervagium, Anno* M.D.XXV., dans un vol. très petit in-8° intitulé *Precationum aliquot et piarum meditationum Enchiridion...*

et perpetuel, || *necessaire a tout* || *homme sen-* || *suel et tem-* || *porel* (16 ff. signés A. B.) relié à la suite de notre exemplaire et imprimé avec les mêmes caractères. Mais, en comparant ces caractères et plusieurs des lettres initiales à ceux de deux autres ouvrages imprimés à Paris *par maistre Simon du bois*, j'ai acquis la certitude qu'ils sont sortis des mêmes presses.

Malheureusement tout ce qu'on sait de ce Simon Dubois, dont les impressions sont au nombre des plus belles de cette époque, se réduit à fort peu de chose : Il exerce son art à Paris de 1525 à 1529, à Alençon de 1530 à 1533, et, en novembre 1534 il figure, de nouveau à Paris, sur la liste des 51 suspects « adjornés à trois briefz jours à peine de bannissement, à son de trompe », à la suite de l'émotion provoquée par les Placards [1].

Voici, en effet, la courte liste des volumes exécutés par cet imprimeur *et portant, outre son nom, une date et une indication de lieu* qui permettent de fixer sa résidence à diverses époques [2] :

1525, 25 avril, *Paris* (le privilège est du 16 mars), pour Galliot du Pré, les *Chants royaulx* de Guillaume Cretin, in-8 goth. dédiés à Marguerite d'Angoulême. Voy. Brunet, II, 421.

1525, du 6 au 19 octobre, *Paris*, la dernière édition parue en France [3], du N. T. de Lefèvre d'Étaples, in-8 goth. — M. Herminjard a publié (*Corresp. des Réformat.*, I, 69 et 79) les épitres exhortatoires des deux parties de ce volume, éxécuté avec un soin et un goût qui nous le font placer même au dessus des belles éditions de Simon de Colines. Le seul exemplaire connu se trouve à la Bibliothèque de Genève Bb 806.

1527, 22 octobre, *Paris*, pour Geoffroy Tory, *Hore in laudem beatissime Virginis Marie*, in-4 goth. Voy. Catal. Didot, 1879, n° 126.

1528, 31 août, *Paris, en la rue Judas*, pour Pierre de Tours, *La théorique des ciels*, d'Oronce Finé. Voy. Brunet, 1260.

1529, avril, *Paris, rue Saint-Jacques, à l'enseigne de l'escu de Basle*, pour André Wechel, un ravissant volume que nous décrirons plus tard, *Le livre de vraye et parfaite oraison*. Voy. Brunet, III, 1123.

1530. *Alençon*, vraisemblablement le premier livre imprimé dans

1. Voy. *France prot.*, 2e éd., V, 879, n° 30.

2. M. Emile Picot a bien voulu nous aider à dresser cette liste, ce dont nous le remercions vivement.

3. Du moins du vivant de Lefèvre d'Etaples.

cette ville, le *Sommaire de toute médecine et chirurgie*, de Jehan Goevrot, médecin de Marguerite d'Angoulême. Voy. Brunet, II, 1646.

1531. *Alençon*, la première édition du célèbre *Miroir de l'âme pécheresse*, de Marguerite. Voy Haag, *France protestante*, VII, 243.

1533. *Alençon*, le *Dialogue en forme de vision nocturne*... suivi du *Miroir*, etc., de la même princesse. Voy. *Ibid*. et Bibl. Mazarine.

En comparant le volume décrit plus haut, avec l'un ou l'autre de ceux que nous venons d'énumérer, on se convaincra de l'exactitude de notre découverte. Comme il arrive toujours en pareil cas, cette première découverte en a amené d'autres dont nous parlerons une autre fois. Nous essayerons alors aussi de reconstituer l'existence de ce Simon Dubois qui nous semble avoir joué un rôle important dans l'histoire de la Réforme française à ses débuts. Nous espérons même pouvoir soulever un coin du voile qui cache sa destinée, et, qui sait? émettre sur ces traductions des traités de Luther qu'il ne craignit pas d'imprimer, une hypothèse plus ou moins plausible.

N. W.

JOHN WYCLYFF, SA VIE, SES ŒUVRES, SA DOCTRINE,

Par Victor Vattier[1].

Notre époque est celle des commémorations séculaires. Le *Bulletin*, consacré avant tout à l'histoire de la Réforme en France, n'a rien dit du quatrième centenaire de la mort du réformateur avant la Réforme, Jean Wyclyff, célébré le 31 décembre 1884. On sait que cette solennité a provoqué, notamment en Angleterre, de nombreux écrits où la vie et l'œuvre d'un des premiers antagonistes de la papauté, du traducteur de la Bible en langue vulgaire, du prédicateur populaire organisateur de l'évangélisation itinérante, ont été l'objet d'un nouvel examen approfondi. Si nous le rappelons aujourd'hui, c'est simplement pour signaler à ceux qu'intéresse l'histoire religieuse, la première biographie française de Wyclyff, digne de ce nom, écrite et publiée deux ans après ce centenaire.

L'ouvrage de M. Victor Vattier, représente une somme de tra-

1. Paris, Leroux, 1886, 347 pages, in-8.

vail considérable et soumet à une enquête détaillée, et qui veut être définitive, toutes les questions se rattachant à la *vie*, *l'œuvre* et la *doctrine* de Wyclyff. Enquête est bien le mot qui convient à ce livre rempli de digressions souvent minutieuses à l'excès, écrit sans passion, comme un rapport de juge d'instruction. — L'auteur a compulsé tous les ouvrages qui se sont occupés de son sujet, à l'exception toutefois de celui de Buddensieg [1], paru un an avant le sien et dont la distribution est certainement plus logique que la sienne. M. Vattier est, en effet, obligé dans sa troisième partie, fort longue, sur la doctrine de Wyclyff de revenir sans cesse sur des points déjà discutés dans la première. Les manuscrits de la Bibliothèque nationale qui forment le fonds de ses recherches originales, ne paraissent pas avoir toujours été bien lus par lui, car plusieurs de ses citations textuelles sont incompréhensibles. Mais n'ayant pas personnellement étudié le sujet, nous laisserons au lecteur le soin de vérifier nos doutes, nous bornant à lui présenter ce livre comme un ouvrage scientifique et impartial sur celui dont Théodore de Bèze disait, en tête de ses *Vrais pourtraits* [2] : « Rien ne te défailloit, excellent Champion, sinon la couronne de martyre, laquelle (n'ayant peu l'obtenir de ton vivant) tu receus quarante ans après ta mort, quand tes os furent poudroyés par l'Antechrist, lequel par ceste seule meschanceté a flestri pour jamais sa felonnie, et t'a acquis une gloire d'autant plus magnifique [3]. »

N. W.

OLIVIER DE SERRES, SA VIE ET SES TRAVAUX

Par Henry Vaschalde [4].

Qui ne connaît de nom celui qu'à bon droit on a surnommé le père de l'agriculture française ? Quiconque a parcouru un récit du règne de Henri IV, l'a forcément rencontré parmi ceux des servi-

1. *Johann Wiclif und seine Zeit.* Halle, Niemeyer, 211 pages, in-8.

2. Par Jean de Laon, 1581, p. 3.

3. On sait, en effet, qu'en 1427, sur l'ordre du concile de Constance, les os de Wyclyff furent arrachés à leur sépulture, brûlés sur un bûcher, et leurs cendres jetées dans la Swift.

4. Paris, Plon, 232 p., in-8, illustré de portraits, gravures et fac-similé. Prix : 10 francs.

teurs de la France à cette époque. Mais, avant le livre que nous annonçons ci-dessus, ceux qui désiraient étudier la vie et le caractère de ce huguenot aussi célèbre par ses vertus que par son intelligence, n'avaient à leur disposition que des articles biographiques dans les dictionnaires et quelques notices plus ou moins exactes[1]. M. Vaschalde a, le premier, mis sérieusement à contribution des documents manuscrits et notamment le *Livre de raison* existant encore aujourd'hui au domaine du Pradel, près Villeneuve-de-Berg en Vivarais, où le grand agronome a passé presque toute sa vie de 1533 ou 1534 à 1619. Joignant à ce qu'il a extrait de ces documents, des renseignements sur la famille, les ouvrages d'Olivier de Serres, ainsi qu'un recueil des jugements portés sur lui et une liste complète de ses portraits, statues, médailles, etc., l'auteur a composé un livre agréable, rempli de citations curieuses, imprimé avec soin et orné d'excellentes illustrations au nombre desquelles un délicieux fac-similé du naïf portrait d'Olivier par son fils Daniel.

Nous sommes assuré que ce beau livre fera son chemin, et nous nous empressons de le recommander à nos lecteurs. Ceux qui aiment particulièrement notre histoire y trouveront (p. 36) une bien intéressante relation du voyage qu'Olivier fit à Genève, en 1561, au nom de l'Église naissante de Villeneuve-de-Berg, pour y chercher son premier pasteur Jacques Beton, et le compte des dépenses occasionnées par l'installation du culte régulier. Ils verront (p. 44) qu'Olivier jouissait de la confiance, non seulement de ses coreligionnaires, mais encore de tous les habitants de la localité, qui en 1562, mirent en sûreté chez lui les vases et ornements sacrés de l'église catholique. Ils pourront contrôler (p. 62), avec le secours de l'auteur, les allégations mensongères de certains écrivains catholiques, relatives à la prise de Villeneuve-de-Berg, par les huguenots, en 1573. — Les Parisiens trouveront, pages 72 et ss., de curieux détails sur le séjour qu'Olivier fit à Paris pour défendre les intérêts de ses neveux et pupilles, et faire imprimer son *Théâtre d'Agriculture*[2]; ils apprendront qu'en 1601, il y fit expédier, à la demande du roi, de 15 à 20000 plants de mûriers qui furent plantés aux Tuileries « où

1. Celle de la *France protestante* fait exception, et se lit, avec profit, même après le livre de M. V.

2. Un exemplaire de la 1re édition se trouve à la bibliothèque de la Société.

ils se sont heureusement eslevés ». — Les agronomes, et notamment les sériciculteurs sérieux, ne pourront quitter les chapitres VII et VIII sans être tentés de recourir aux livres mêmes du premier agriculteur français qui a su tirer de l'expérience, des règles et des conseils que le temps n'a fait que confirmer, et dont le style clair, naïf et gracieux, n'est pas le moindre charme. Cette dernière remarque n'est pas accessoire, il y a longtemps que nous nous demandons si des prosateurs aussi remarquables et foncièrement français que Bernard Palissy, Lanoue et Olivier de Serres seront indéfiniment exclus, grâce à la routine cléricale, de nos cours de littérature et de nos chrestomathies. — Nous n'exprimons qu'un regret, c'est que M. V. n'ait pas tiré des matériaux qu'il a eus à sa disposition, non une image — elle est entière — mais une biographie encore plus complète de son pacifique héros[1].

N. W.

SÉANCES DU COMITÉ[2]

8 *novembre* 1887.

Assistent à la séance, sous la présidence de M. le baron F. de Schickler, MM. Bonet-Maury, O. Douen, J. Gaufrès, F. Lichtenberger, W. Martin, Ch. Read, A. Viguié, Ch. Waddington. On regrette d'apprendre que M. H.-L. Bordier est retenu chez lui par une grave indisposition. Le procès-verbal de la dernière séance (5 juillet) est lu et adopté. M. le président rend compte du mandat confié à la Commission instituée par cette assemblée pour décider de quelle manière le premier centenaire de

1. Certains détails aussi auraient eu besoin d'être approfondis. Ainsi il est facile de comprendre que si en 1586, Daniel, fils d'Olivier de Serres a été « aux prisons de l'archevesché de Lion », c'est sans doute en conséquence des édits de 1585 poursuivant impitoyablement les huguenots qui ne voulaient pas abjurer.

2. Si les procès-verbaux des séances qui ont eu lieu le 29 mars, le 10 mai et le 5 juillet n'ont pas été insérés dans le *Bulletin*, c'est que les deux premières ont été presque entièrement occupées à préparer l'assemblée générale dont le *Bulletin* du 15 juin rend compte en détail. Celle du 5 juillet s'est occupée de la commémoration du Centenaire de l'Édit de tolérance, auquel a été consacré le nº du 15 octobre et plusieurs pages des deux nºs suivants.

l'Édit de tolérance serait célébré. Elle avait résolu de s'en tenir au service religieux, recommandé à toutes les Églises pour le 20 novembre, et de faire paraître pour le 15 octobre, un *Bulletin* exceptionnel de quatre feuilles (64 p. au lieu de 56) exclusivement consacré à l'Édit, et spécialement recommandé, à cet effet, au secrétaire de la rédaction. Ce *Bulletin* a paru; il a partout été accueilli avec faveur et même avec reconnaissance. On en peut voir une preuve dans le grand nombre de lettres qui le réclament.

Bulletin. — Le secrétaire communique le sommaire des n[os] de novembre et décembre et annonce pour l'année prochaine des études et documents du plus haut intérêt : M. le pasteur Bernus, de Bâle, ayant retrouvé l'autobiographie d'Antoine de Chandieu, une étude nouvelle et étendue sur ce sujet paraîtra dans notre recueil à partir du 15 janvier. M. Lelièvre terminera celle qu'il a commencée sur Anne Dubourg. M. A. Lefranc donnera beaucoup de détails inédits sur la famille de Calvin et la Réforme à Noyon. En outre, des documents ou travaux sont annoncés sur Ramus et l'Église française de Bâle, sur Th. de Bèze comme grammairien, sur des descendants de réfugiés qui ont pu recouvrer les biens de leurs ancêtres. M. Delorme a envoyé une description, avec gravures, des méreaux de sa collection, etc.

Communications. — Le président lit une lettre de M. J. Bonnet qui annonce diverses communications; du directeur du *Huguenot* qui remercie la Société de lui avoir prêté le cliché représentant Rabaut-Saint-Étienne. La Société a reçu une invitation à participer à l'Exposition de 1889. Cette invitation a été acceptée en principe; on verra plus tard quelle suite on pourra y donner. Une lettre de M. Enschédé renferme ce passage sur lequel le président attire l'attention de ceux qui pourraient faire aboutir la démarche qui y est recommandée :

« Faites donc quelque chose pour sauver vos registres de baptêmes, mariages et décès qui sont dans les greniers des greffes. Il ne faut qu'un seul mot du garde des sceaux pour qu'ils soient déposés aux archives départementales. Il faut donc demander ce transfert qui s'obtiendrait facilement. »

M. Bonet-Maury transmet à la Société les affectueuses salutations de M. le pasteur Mounier et du D[r] Du Rieu qu'il a vus récemment. — M. Waddington, en communiquant une liste des lieux de culte protestants du diocèse de Chartres, retrouvée dans ses papiers, annonce que son fils consacrera sa thèse latine pour l'obtention du doctorat, à Hubert Languet. — M. Henry Bastard, de la Jarne, dont deux filles ont pris alliance dans la vieille famille protestante de Pandin de Lussaudière, possède une table de communion qui servait aux assemblées du Désert. Cette table

qui se démonte en un grand nombre de planches dont il est impossible de deviner la destination lorsqu'elles sont isolées, porte un verset de l'Évangile approprié à la communion.

Bibliothèque. — Parmi les dons déposés antérieurement à cette séance, il faut signaler les papiers de feu M. le professeur Nicolas, et, de la part de madame veuve Passa, un beau portrait de Paul Rabaut qu'elle a offert en souvenir de son mari pasteur à Versailles. Cette peinture qui a été très admirée, sera accompagnée du nom du pasteur dont elle perpétuera le souvenir à la Bibliothèque. — M. le pasteur O. Bourguignon, de la Mothe Sainte-Héraye, a découvert dans la famille Marché-Berlouin, anciens de cette Église, la coiffure authentique d'un pasteur du Désert, et obtenu qu'elle fût envoyée à la Société. C'est une toque d'une hauteur totale de 21 centimètres, le bonnet mesure 15 centimètres, la houppe de soie qui le surmonte, 6 centimètres. L'ouverture est de 16 centimètres. Cette toque est renfermée dans un étui en fer-blanc avec anse et couvercle qui dissimulait parfaitement son contenu. — M. Charles Rousselet, descendant de réfugiés de Friedrichsdorf, a envoyé des photographies de cette ville, prises pendant la fête récente du deuxième centenaire de sa fondation; M. le pasteur Lamarche, celles de la fête de Fonmorte dont il a rendu compte dans le *Bulletin* du 15 octobre. — Un membre de la *Huguenot Society* a offert une belle copie du livre des *Conversions et reconnoissances faites à l'Église françoise de la Savoje*, de 1684 à 1702, avec table alphabétique; — MM. Bröleman, Dr Nepveu et Goguel, un grand nombre de livres et brochures (Félibien, Hist. de Paris, ouvrages et notes sur la Réforme dans l'Artois, etc.); — M. Weiss, un beau portrait avant la lettre de Rabaut-Saint-Étienne; — M. Gaidan, beaucoup de vieux papiers relatifs surtout aux Bouvat (voy. p. 215); — M. de Schickler, un dossier de lettres relatives aux Beringhen (voy. p. 646), etc.

CHRONIQUE

La célébration du premier centenaire de l'Édit de tolérance. — Sans égaler l'unanimité et l'éclat des manifestations provoquées en 1885 par les souvenirs deux fois séculaires de la Révocation, ceux de l'édit de Tolérance n'en ont pas moins été pieusement et très généralement recueillis et rappelés dans le plus grand nombre de nos Églises de France. Bien des lettres nous remerciant du *Bulletin* du 15 octobre

ou le réclamant [1], ou encore nous transmettant des collectes qui seront mentionnées plus tard, prouvent que nous avons bien fait de mettre en pleine lumière cette date un peu oubliée de 1787.

Un enseignement réellement historique et religieux a ainsi pu être donné à notre peuple protestant, grâce aux prédications ou conférences prononcées un peu partout et par tous les pasteurs, soit à propos de la fête de la Réformation, soit le dimanche 29 novembre. Les auditoires paraissent avoir été particulièrement nombreux à Paris, Nîmes, Rouen, d'où l'adjoint au maire nous a demandé six numéros de notre *Bulletin* exceptionnel, Amiens, Quiévy, (pour le Cambrésis), Saint-Quentin, Reims Tours, le Mans, la Rochelle, Saint-Sulpice (pour le consistoire de Royan), Ste-Foy, Castelmoron, Laparade, Mazamet, Saint-Jean-du-Gard, Anduze, Quissac (pour le consistoire de Sauve), Ners (pour celui de Vézenobres), Saint-Laurent-le-minier (pour celui du Vigan), St-Chaptes, Uzès (Fons-sur-Lussan), Caveirac, Calvisson, Combes, Marseille, Dieulefit (Montjoux et Poët-Laval), Montélimar, Mens, Beaumont (pour le consistoire de Valence) et Montbéliard [2].

Cet enseignement direct a été accompagné par celui de la presse, non seulement religieuse et protestante, mais même laïque. Citons les notices consacrées à l'édit par la *Revue chrétienne* (1er nov.), le *Christianisme au XIXe siècle* (27 oct., 10, 17 nov.), l'*Église libre* (2 sept., 18 nov.)[3], le *Protestant* (26 nov.), le *Signal* (12 et 29 nov.), le *Témoignage* (29 oct.) et les articles des *Débats* (15 nov. Bersier), du *Temps* (17 nov. Sabatier) de la *Revue bleue* (19 nov. Viguié); en province nous ne connaissons que les articles de M. le pasteur Antonin dans l'*Avenir de l'Orne* (18, 20, 25 nov.) et à l'étranger, celui de M. Hocart sur l'honnête criminel, dans la *Revue de Belgique* (15 oct.). — Une mention spéciale est due au *Huguenot* des Cévennes dont le numéro du 1er novembre a été exclusivement consacré à la fête de la Réformation et pour une bonne part aux souvenirs de 1787. Et parmi les conférences nous avons été frappé par l'idée que M. le pasteur Poulain a eue, à Quiévy, de raconter

1. Par suite d'ume erreur commise par le brocheur, un certain nombre de numéros n'ont point été expédiés à leurs adresses.

2. Voy. pour plus de détails sur les conférences ou prédications, le *Christianisme au XIXe siècle*, des 3, 24 nov., 1er et 8 déc.

3. Ce journal contient, dans son n° du 25 nov., une lettre de M. C. Pascal se plaignant de l'appréciation de sa brochure sur *Mme de Maintenon*, par M. Ch. Read. Nous avons répondu dans le n° suivant, sans préjudice de la justification de M. Read, si toutefois ce dernier la croit nécessaire, que, contrairement à l'assertion de M. P., le *Bulletin* avait déjà signalé son travail (année 1885, p. 616, et 1886, p. 190, note 2).

sa visite aux trois prisons de Cambrai (la Feuillée, la Tour du Chapitre et le château de Selles) où furent enfermés tant de réformés.

Deux articles de Revue. Sully et Lanoue. — L'abondance des matières nous oblige à remettre encore un répertoire bibliographique des publications de ces derniers temps relatives à notre histoire. Mais nous ne voulons pas tarder à dire deux mots de deux articles parus dans le courant de cette année. Le premier, de M. Desclozeaux, se trouve dans la *Revue historique* de mars-avril 1887 (p. 241-295). L'auteur veut démontrer que dans les *Économie royales* tout ce qui touche à Gabrielle d'Estrées est inexact, et, comme Sully était mieux renseigné que personne, travesti par lui-même. Préoccupé de s'attribuer l'initiative de tout ce qui s'est fait de grand pendant le règne de Henri IV, et, en grossissant son rôle, de satisfaire d'anciennes rancunes, Sully n'aurait pas reculé devant la falsification de lettres du roi dont les originaux existent, et même devant la fabrication de pièces entières. Nous ne discuterons pas les arguments de l'auteur, il faudrait pour cela refaire son travail, mais nous ne comprenons pas pourquoi, selon lui, Sully aurait dénaturé le récit de la mort de Gabrielle d'Estrées : Laisser croire qu'elle était morte empoisonnée pour faire penser « qu'il n'a pas été complètement étranger au crime qui devait empêcher le roi de commettre la lourde faute d'épouser sa maitresse », cela semble un calcul bien compliqué et passablement maladroit pour un aussi habile homme que Sully.

Dans la *Revue des questions historiques* du 1er octobre dernier, M. D. d'Aussy poursuit sa campagne de dénigrement contre les huguenots illustres. Cette fois c'est le tour du « *Bayard calviniste, François de Lanoue* », à propos de « *ses dernières campagnes* ». On sait que, fait prisonnier en Flandres le 10 mai 1580 et atrocement traité dans le château de Limbourg, Lanoue n'obtint sa liberté, le 28 juin 1585, qu'en s'engageant à ne jamais prendre les armes contre l'Espagne, le roi de France et le duc de Lorraine qui se porta caution pour lui. Le duc de Bouillon étant mort le 14 janvier 1588, avait nommé Lanoue gouverneur de Sedan et en quelque sorte tuteur de son héritière la jeune duchesse Charlotte. Le généreux duc de Lorraine vit là une excellente occasion d'escompter l'engagement précité en tentant de dépouiller impunément une jeune fille mineure dont la défense avait été confiée par le testament de son frère au signataire de cet engagement. Lanoue ou tout autre gentilhomme digne de ce nom se serait cru déshonoré en trahissant un mandat aussi sacré. Mais il poussa le scrupule jusqu'à se justifier, dans une *Déclaration* rendue publique (voy. *Mémoires de la Ligue*, II, 297), de prendre des mesures *défensives*. — Or c'est ici que M. d'Aussy démontre à ses lecteurs qu'en agissant de la sorte, le « Bayard calviniste » commet-

tait la lâcheté de trahir le serment prêté par lui trois ans auparavant. L'occasion était belle, en effet, d'opposer la conduite d'un huguenot qui défend une enfant, à la rapacité d'un Lorrain prétendant hypocritement que s'engager à ne pas prendre les armes contre lui signifie se laisser attaquer et dépouiller dans de pareilles circonstances, — et il faut féliciter M. d'Aussy de l'avoir découverte. On ne le félicitera pas moins d'avoir affirmé avec Davila que Lanoue approuva l'abjuration de Henri IV, lorsque dans un des prochains numéros de la *Revue historique*, on aura lu un long mémoire récemment copié à notre bibliothèque par M. Hauser, et dans lequel Lanoue exprime une opinion diamétralement opposée.

Jean Calvin. Nouvelles éditions et découvertes. — Malgré son âge avancé, M. le professeur E. Reuss poursuit activement la publication des œuvres complètes du Réformateur. Le dernier volume paru est le XXXIIIe des *Opera*. Il renferme la première partie des *Sermons sur le livre de Job*.

D'autre part, on annonce l'apparition presque simultanée de deux nouvelles éditions de l'*Institution chrétienne*. La première est une traduction allemande, faite sur le texte de la première édition (1536), par M. B. Spiess, et vient de paraître à Wiesbaden, in-8° de XVI et 441 p. — La deuxième, française, est confiée aux soins de M. F. Baumgartner; elle reproduira le texte de 1560 et paraîtra à Genève, chez Béroud et Cie, au prix de 10 francs.

Enfin, le 26 novembre dernier, au cercle Saint-Simon à Paris, un jeune archiviste paléographe, M. Abel Lefranc, a donné, sur la *jeunesse de Calvin et la Réforme à Noyon*, une fort intéressante conférence. Noyonnais lui-même, et peut-être descendant d'une famille alliée déjà au père du Réformateur, M. Lefranc a rassemblé un grand nombre de faits inédits dans les archives municipales de sa ville natale, dans l'inventaire détaillé des registres capitulaires par le chanoine Sezille, et dans les extraits de dom Grenier (à la Bibl. nat.). Ces faits ont mis en pleine lumière la situation prépondérante, le caractère indépendant et les tendances anti-cléricales du père et des frères de Jean Calvin, et le conférencier n'a pas eu de peine à démontrer qu'à Noyon même l'influence réformatrice de ce dernier a été très considérable. Nous n'en dirons pas davantage pour ne pas anticiper sur la publication de cette étude, qui aura lieu dans ce *Bulletin* à partir du 15 janvier prochain. M. A. Lefranc a, en effet, bien voulu nous promettre, pour cette date, une première partie de son travail, intitulée : *La famille de Calvin*.

L'histoire de l'Eglise réformée de Fontenay-le-Comte, et ses pasteurs, par feu B. Fillon. — En 1872 paraissait une plaquette de 32 pages grand in-4° portant à peu près ce titre et signée du célèbre

chercheur et collectionneur vendéen. Ce n'était qu'une première ébauche d'un des nombreux sujets sur lesquels il amassait sans cesse de nouvelles notes et de nouveaux documents. Ce qui existait de ces notes lors de son décès, a déjà paru dans *Poitou et Vendée*, grand ouvrage illustré par Rochebrune. Or cet ouvrage, fort rare, n'étant à la portée que d'un petit nombre d'amateurs, l'éditeur, M. Clouzot, libraire à Niort (Deux-Sèvres), en détache tout ce que B. Fillon avait recueilli sur l'Église réformée de Fontenay-le-Comte. Cela forme un beau volume in-4° de 112 pages, imprimé sur papier à bras d'Annonay, accompagné d'une planche fac-simile de signatures, dont celle de Rabelais, et tiré à 225 exemplaires, au prix de 7 fr. 50. Nous avons sous les yeux ce volume et l'avons parcouru avec le plus vif intérêt. Il y a dans la première partie bien des pages importantes sur les origines de la Réforme et sur la Renaissance en Vendée, ainsi que de curieuses notes sur François Rabelais qui fut un adepte temporaire de la première et surtout de la seconde. Ceux qui étudient nos annales ne pourront guère se dispenser de consulter les biographies des dix-neuf pasteurs de Fontenay-le-Comte, lesquelles forment la deuxième et plus considérable partie de l'ouvrage.

Additions et rectifications[1]. — Avant de classer ou de faire relier le *Bulletin*, on est prié d'y faire les corrections indiquées au bas des pages 98, 113, 203, 224, 392, 594, 622, ainsi que les suivantes : Page 1, ligne 9, à partir du bas, lisez 29 janvier; page 69, note 1, lisez t. VIII; page 114, note 3, ligne 2, lisez *Guidiccione;* page 142, 2e ligne du titre, lisez DE Jean de Serres; p. 289, ligne 13 à partir du bas, lisez *le pasteur Charles-W. Baird, de Rye*. — Son frère, M. Henry-M. Baird, professeur à l'université de New-York, qui vient de publier *The Huguenots and Henry of Navarre*, deux volumes dont il sera prochainement rendu compte, désirerait se procurer les tomes II à IV de l'*Histoire du fanatisme*, de Brueys, et le *Théâtre des Cevennes*, de Misson. Avis à ceux qui voudraient céder ces ouvrages. — Page 290, note 1, ligne 8, ajoutez *Eschenauer*. — Page 307, ligne 9 à partir du bas, lisez *toutes les âmes;* page 314, mettez la virgule au bout du 5e vers à droite; page 333, la note devrait se trouver au bas de la page; page 336, avant dernière ligne, lisez DIEPE; page 341, avant-dernière ligne du texte, mettez *S.-l.-n.-d.* [*Genève, Wygand Köln*, 1524]. Même page, ajoutez à la note 2 : en 1527, frère Jehan Gachi avait prêché avec succès à Chambéry (Herminjard, *Corr. des Réf.*, II, 39). Il devint ensuite confesseur des sœurs de Sainte-Claire à Genève et Froment prétend (*Actes et gestes*, p. 166) qu'il composa pour elles « belles ballades et rondeaulx

1. Une faute regrettable a été commise pendant l'impression de la table et du titre du *Bulletin* de l'année dernière (1886). On a mis, sur le titre, tome XXXVI, au lieu de XXXV. Prière d'effacer le I qui est de trop — Dans le même volume, p. 452, nous avons dit que nous ignorions la fin du prédicant *Chapel*. M. D. Benoit nous a fait remarquer qu'il est cité deux fois dans le livre de M. Bonnefon, sur *Benjamin Duplan*, p. 216 et 326. Il résulte de ces citations que Chapel a été libéré après sept ans de bagne, en 1736, et se retira à Londres puis à La Haye, et que le commerce épistolaire dont nous avons parlé, avait contribué à l'endetter. Nous ne voulions faire cette rectification qu'après avoir découvert la date et le lieu de la mort de ce confesseur. Mais toutes nos recherches a cet égard ont été infructueuses.

d'amourettes, desquelz en furent trouvez ung grand nombre dans leurs chambres » (*Catéchisme français de Calvin*, éd. Rilliet et Dufour, p. ccxxxiij). — Page 353, avant-dernière ligne du texte, lisez *nous le retrouvons à Yverdon* (*Ebrodunum*, signifie à la fois Yverdon et Embrun); page 356, ligne 7 du texte, supprimez *De plus;* ligne 10, après le point, ajoutez: « De plus, il admet, au milieu même du vers de huit syllabes, une césure à laquelle il se croit libre de compter ou de ne pas compter l'*e* muet » (Voy. vers 714, 718, 985, 986, 990, 1296, etc.). Ce sont là des détails prosodiques... Page 448, Nécrologie; M. F. Teissier nous apprend que feu M. le pasteur Abric n'avait hérité que d'une partie des papiers de Pierre Encontre. Le reste appartenait à feu M. Encontre, pasteur à Bréau, lequel était aussi l'auteur des articles du *Huguenot*. —Page 469, M. G. Guizot nous a écrit que ce document que nous croyions inédit, après l'avoir vainement cherché dans les tables de l'*Histoire universelle* d'A. d'Aubigné, éd. de 1626, s'y trouve, au contraire, col. 93-95. Ceci démontre une fois de plus la nécessité de bonnes tables, et celle d'être plus que prudent avant d'affirmer qu'un texte est inédit. — Page 479, ligne 23, après 4°, mettez, *Mémoire apologétique en faveur des Protestants... à l'occasion des assemblées qu'ils forment... ou Lettre d'un ministre du Saint Évangile à un de ses amis dans le Brandebourg.* — La Haye, 1745, 72 pages in-8, 5°... Même page, note 1, ajoutez : comp. Ch. Dardier, *P. Rabaut*, II, 438, 439; page 484, ligne 18, lisez *Royer;* page 496, dernière ligne, lisez les divers *morceaux;* page 497, ligne 10, retranchez *beaucoup*. — *Bulletin* du 15 octobre. M. de Richemond remarque qu'on n'a pas suffisamment mis en relief le fait caractéristique que les prétendus nouveaux convertis, alors même qu'ils se soumettaient au mariage et au baptême catholiques, n'acceptèrent point la sépulture catholique; dans tous les cas, s'ils étaient contraints de la subir, ils se montraient dans leur testament, même reçu par le notaire royal, tels qu'ils étaient en réalité. Il ajoute, à titre de documents, deux testaments de famille, de 1720 et 1724. — Page 554, n° 38, ajoutez *Le cri de la Tolérance ou Lettre du Lord Archevêque de Cantorbéry.... aux... gens du clergé de France.* A Londres 1776, 70 p. in-8°, daté du 31 oct. 1775. — B.-P. 6258. — Page 592, la dernière ligne du texte se trouve, par erreur, après la dernière ligne de la note. — Page 595, ligne 1, au lieu de Charles Pradel, lisez *Jean Fréderick;* c'est le petit-fils qui s'appelle Charles; page 607, ligne 10, lisez *la* maison; p. 608, ligne 24, lisez du *sieur;* même page, dernier mot, lisez *deux;* page 611, dernière ligne, lisez 31 au lieu de 30; p. 612, ligne 31, lisez *de Caiphe*, au lieu du prétoire; page 613, ligne 28, lisez s'ingén*i*ent; page 615, 5e ligne à partir du bas, lisez Conclusions *du* procureur; p. 616, ligne 3, lisez *la Téoulière* (?); ligne 8, lisez Louis *Chaulet;* ligne 15, effacez le second *Louis Pontal;* page 620, n° 23 *bis* : L'ode est de M. Baux de Maguielles, avocat au parlement de Toulouse, et, en 1772, au conseil supérieur de Nimes. Cela est prouvé par l'*Instruction juridique et politique où l'on démontre... que les mariages... bénis au Désert sont réellement légitimes*, 2e éd. Paris, 1772, in-12, de 102 pages, à la suite de laquelle se trouve cette *Ode à M. Servan*, datée de Toulouse, 14 juillet 1767. M Vielles, de Montauban, à qui appartient ce volume non signalé par M. Lods, ajoute, en nous en communiquant le titre, qu'il possède aussi un curieux mémoire manuscrit de Saint-Priest à Saint-Florentin, sur la question des mariages protestants, daté du 30 avril 1751. — Nous le remercions de bien vouloir en offrir une copie à la Bibliothèque. N. W.

Le Gérant : FISCHBACHER.

Bourloton. — Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

Bourloton. — Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

TOME XXXVI

TROISIÈME SÉRIE. — SIXIÈME ANNÉE



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ

33, RUE DE SEINE, 33

1887

TABLE DES MATIÈRES

1887

ÉTUDES HISTORIQUES

DOCUMENTS CLASSÉS PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE

XVIe SIÈCLE

XVIIe SIÈCLE

XVIII[e] SIÈCLE

MÉLANGES ET VARIÉTÉS

BIBLIOGRAPHIE RÉTROSPECTIVE

BIBLIOGRAPHIE CONTEMPORAINE

CORRESPONDANCE

CHRONIQUE

NÉCROLOGIE

ILLUSTRATIONS

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECUEIL MENSUEL, IN-8.

AVIS. — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION.

ON PEUT SE PROCURER LES VOLUMES PARUS DU *Bulletin* AUX PRIX SUIVANTS :

Année		Prix
1re année	1852	20 fr. le volume.
2e —	1853	
3e —	1854	
4e —	1855	
5e —	1856	
6e —	1857	
7e —	1858	
8e —	1859	
9e année	1860	30 fr. le volume.
10e —	1861	
11e année	1862	20 fr. le volume.
12e —	1863	
13e —	1864	
14e —	1865	
15e —	1866	
16e —	1867	
17e —	1868	
18e année	1869	20 fr. le volume.
19e-20e —	1870-71	
21e —	1872	
22e —	1873	
23e —	1874	
24e —	1875	
25e —	1876	
26e —	1877	
27e —	1878	
28e —	1879	
29e —	1880	
30e —	1881	
31e —	1882	
32e année	1883	10 fr. le volume
33e —	1884	
34e —	1885	15 fr.
35e —	1886	10 fr.

Chaque livraison séparée : 2 francs.
Une livraison de l'année courante ou de la précédente : 1 fr. 25.
On ne fournit pas séparément les livraisons des 7e, 9e et 10e années.
Une collection complète (1852-1886) : 330 francs.
Table générale des matières des 14 premières années : 2 francs.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE G. FISCHBACHER, 33, RUE DE SEINE

BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers de trois feuilles et demie. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. »» pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 pour la Suisse.
15 fr. »» pour l'étranger.
7 fr. 50 pour les pasteurs des départements.
10 fr. »» pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le paiement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. »» pour les départements;
1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; ***l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.***

